

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIERS - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

le **GIEC** publie son dernier guide de survie pour la planète **2023**

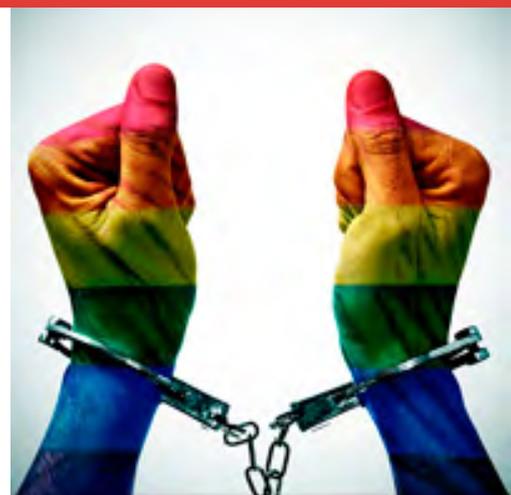
Transition écologique

Insertion professionnelle

Citoyenneté et inclusion

SOMMAIRE

- 3 Editorial**
- 4 Personnalité inspirante, le portrait du mois :**
Ginette Kolinka
- 5 Numérique Educatif**
E-Fran / les 9 projets qui continuent leur parcours...
- 6 Parcoursup** Calendrier des spécialités et révision / colère des personnels de direction
les professeurs de langues - mobilisation de leurs élèves au 3ème trimestre
- 7 Voie professionnelle** Mentorat / L'association Article 1 vise les
600 000 élèves de lycée professionnel
- 8 Apprentissage** La fédération des directeurs de CFA veut faire chuter
le taux de rupture de contrats à 5 %
- 9 Réussite scolaire et Internat** un léger avantage de réussite au diplôme
en lycée professionnel, dans un contexte de baisse de fréquentation des lycéens
- 12 Formation et insertion professionnelle**
la Marine nationale recrute dans le domaine de la Restauration.
- 14 La Marine Nationale présente et recrute en Régions**
- 16 Santé Prévention** Des jeunes qui consomment moins de tabac, d'al-
cool et de drogues, mais dont la santé mentale se détériore
- 18 Au lycée, 18 % des filles victimes d'insultes sexistes**
- 20 Prévention :** Le plan de lutte contre le racisme prévoit un kit pour
les établissements scolaires
- 21 46 % des 15-24 ans se sont vu refuser une inscription en club
ou au sein d'une association sportive en 2022**
- 22 Formation continue des enseignants** Scolarisation des élèves allo-
phones / un manque criant de formation des enseignants (Sénat - Cour des comptes)
- 23 Le gouvernement publie un guide de bonne conduite pour les
influenceurs et créateurs de contenu.**
- 26 Le coin du lecteur Anti-manuel d'orthographe**
Éviter les fautes par la logique par Pascal BOUCHARD
- 27 Le Mémorial de la Shoah lance un cycle sur le génocide**
- 28 Les propositions du CSP pour renforcer l'éducation au
développement durable et l'interdisciplinarité**
- 29 Société :** États-Unis, armes à feu et fusillades à répétition
- 32 Le congé menstruel bientôt adopté en France ?**
- 34 L'actu écolo**
- 36 Climat :** le GIEC publie son dernier guide de survie pour la planète
- 38 La chronique des faits internationaux**
- 41 En #bref et en #brèves**



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Avril 2023 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

l'extension du SNU, le "service national universel »...

Il est vrai que la suspension du service militaire a privé la Nation d'un temps de brassage de "ses jeunesses" tandis que dans les établissements scolaires des métropoles, l'idéal de mixité sociale et scolaire s'éloignait toujours davantage. Pallier ces deux manques partait d'une "bonne intention". Mais le SNU n'est pas un petit cadeau mal choisi un jour d'anniversaire, ce n'est pas l'intention qui compte, les réalités s'imposent.

Dès l'origine, le projet est (manifestement) mal ficelé, les difficultés n'ont pas été anticipées. La première alarme vient de l'Observatoire de la laïcité : quid des jeunes filles qui voudraient porter un foulard ? Depuis qu'est envisagée l'obligation sur temps scolaire, les avertissements se multiplient, certains juristes estiment même que pour obliger des 15-16 ans à participer à un "accueil collectif de mineurs" avec hébergement, il faudrait une révision constitutionnelle ! Le coût politique est important, le coût financier ne l'est pas moins, pour des effets très incertains tandis que nul ne sait où trouver des personnels d'encadrement et des structures d'accueil en nombre suffisant. Mais le défaut était dans la conception du projet : peut-on favoriser l'engagement, le volontariat, dans un cadre obligatoire ?

Ce n'est pas le seul sujet pour lequel s'impose le sentimentd'improvisation. C'était déjà le cas du premier projet de réforme des retraites, pour lequel avait été oubliée la situation des enseignants, et encore le cas du nouveau projet, si l'on songe aux fameux 1200€. D'avoir été inscrits dans le programme du candidat en 2017 comme en 2022 ne suffit pas à donner une légitimité à des projets conçus au sein d'un think tank, sans réel débat et sans que l'administration ait été mobilisée pour en envisager (sérieusement) les impacts. Au-delà du malheureux exemple du SNU, n'est-ce pas notre système politique qui est en cause ? Entre promesses conçues "hors sol" et cabinets de conseil, **ne sommes-nous pas en train de perdre les compétences de nos administrations ?**

Comment se portent les jeunes de notre pays ?

Certains signaux sont positifs, ils consomment moins de tabac, moins d'alcool, moins de cannabis, moins de cocaïne... Sont-ils pour cela en meilleure santé ? Non, nous disent les enquêtes du HCFEA et de l'OFDT. Certes, 90 % des jeunes de 17 ans disent aller bien, mais la maigreur de 4 % d'entre eux s'ex-



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

plique vraisemblablement (ce n'est pas précisé) par une anorexie et 5 % sont plus qu'en surpoids, la part des symptômes anxiodépressifs sévères a doublé en 5 ans, près d'un jeune sur cinq a des pensées suicidaires...

Les pédopsychiatres invités pour un colloque sur les souffrances des adolescents, celles qu'ils subissent et celles qu'ils infligent, s'alarment eux aussi. La sexualité prend une forme pornographique chez bon nombre d'entre eux, non pas qu'ils consomment des vidéos, mais du sexe, **sans aucune considération pour l'autre**, considéré pour son bas-ventre uniquement. La prostitution se banalise, se "glamourise". Le "marché de la radicalisation" et de la haine du milieu dans lequel on a grandi, se diversifie. Les violences intrafamiliales, souvent des aînés sur les plus jeunes semblent s'aggraver, **quand ce ne sont pas les parents qui ont peur de leurs enfants.**

Il serait parfaitement vain, et moralement très discuté, de chercher des responsables. On peut en revanche se demander quel rôle peuvent jouer les enseignant.e.s et tous ceux/celles qui ont un rôle d'éducateur. Certains dispositifs, comme les internats, sont parfois salutaires. Des gaffes peuvent être évitées, comme de renvoyer un élève en cours de radicalisation à sa méconnaissance de l'Islam, ou de l'histoire du fascisme et du nazisme, et de lui infliger une blessure narcissique. Il faut surtout des adultes à la fois disponibles, bienveillants, à l'écoute, mais solides et tenant leur rôle avec force et conviction.

LE PORTRAIT DU MOIS

Ginette Kolinka



"Birkenau, maintenant, c'est un décor.

Quelqu'un qui n'en connaît pas l'histoire ne peut rien voir.

D'ailleurs, quand j'y retourne, je dis toujours aux élèves :

"Surtout, fermez les yeux, ne regardez pas !"

Et je leur répète : "Sous chacun de vos pas, il y a un mort.""

Arrêtée par la Gestapo en mars 1944 à Avignon avec son père, son petit frère de douze ans et son neveu, Ginette Kolinka est déportée à Auschwitz-Birkenau : elle sera seule à en revenir, après avoir été transférée à Bergen-Belsen, Raguhn et Theresienstadt. Dans ce convoi du printemps 1944 se trouvaient deux jeunes filles dont elle devint amie, plus tard : Simone Veil et Marceline Rosenberg, pas encore Loridan – Ivens.

Aujourd'hui, à son tour, Ginette Kolinka raconte ce qu'elle a vu et connu dans les camps d'extermination. Ce à quoi elle a survécu. Les coups, la faim, le froid.

La haine. Les mots. Le corps et la nudité. Les toilettes de ciment et de terre battue. La cruauté. Parfois, la fraternité. La robe que lui offrit Simone et qui la sauva. Que tous, nous sachions, non pas tout de ce qui fut à Birkenau, mais assez pour ne jamais oublier ; pour ne pas cesser d'y croire, même si Ginette Kolinka, à presque 94 ans, raconte en fermant les yeux et se demande encore et encore comment elle a pu survivre à "ça"...

Ginette Kolinka, qui intervient auprès des jeunes pour raconter son histoire, met un point d'honneur à ce que le devoir de mémoire soit entretenu. Déportée pendant la guerre en raison de sa judéité, elle revient du camp d'Auschwitz-Birkenau où plus d'un million de déportés trouveront la mort. Nous ne lisons jamais assez de témoignages relatant cet épisode de l'histoire, sinon comment expliquer la répétition de cette forme d'éradication massive de population, entrée de manière usuelle dans le vocabulaire sous la forme de "génocide", un mot si souvent et si banalement employé qu'il en perd de son poids. Le devoir de mémoire est la seule véritable source de justice pour les victimes de ces crimes, continuons d'en être les acteurs.



Aux élèves, je le répète : c'est la haine qui a fait ça, la haine à l'état pur. Les nazis ont exterminé six millions de Juifs. Souvenez-vous de ce que vous avez trouvé impensable. Si vous entendez vos parents, des proches, des amis, tenir des propos racistes, antisémites, demandez-leur pourquoi. Vous avez le droit de discuter, de les faire changer d'avis, de leur dire qu'ils ont tort.



Lancé en 2015, l'appel à projets e-FRAN a permis dans un premier temps de sélectionner 22 projets portés par des équipes de recherche dans le domaine du numérique éducatif, sur quelque 120 dossiers ([ici](#)).

16 dossiers ont atteint leurs objectifs et neuf d'entre eux, dont la liste a été dévoilée ce 14 mars, vont recevoir un financement pour poursuivre leur démarche sur 24 mois, ils se partagent quelque 10 M€.



Ils impliquent 270 enseignants et 600 classes.

AREN - DIA propose, pour l'éducation à la citoyenneté, un outil d'enseignement du débat, il permet aux élèves de s'y préparer, de construire leurs arguments, de débattre puis de revenir sur la qualité de l'argumentation. Ses concepteurs veulent développer de nouvelles fonctionnalités.

e.P3C (Pluralité des Contextes, compétences et comportements) travaille sur la possibilité, grâce à l'informatique, de changer le contexte, de faire apparaître l'objet d'étude dans un autre cadre. Ses promoteurs vont développer une plateforme ouverte au public.

Expire II propose aux élèves d'expérimenter la pensée informatique.

Grarphogame permet une approche ludique de la découverte des syllabes. L'équipe de J. Ziegler se propose "de rendre le programme adaptatif" à chaque élève alors qu'il a été conçu selon un schéma de progression optimale, qui conviendrait parfaitement à un élève ordinateur.

LudiMoodle ajoute des éléments de jeux à un programme d'enseignement des mathématiques.

POUCEEC, pour le développement de l'esprit critique, amène les élèves à s'interroger sur les sources d'une vidéo.

Silva numerica permet d'apprendre la forêt par simulation, de rendre sensible l'invisible, comme la pousse des arbres.

Trans3 propose trois applications pour développer l'attention visuelle des élèves pour la lecture, pour la lecture à haute voix et la prosodie, pour la compréhension de l'anglais parlé.

Triangle utilise l'intelligence artificielle pour donner un feedback immédiat à l'élève qui doit tracer une figure géométrique.

Retour sur des désaccords concernant le calendrier des spécialités et révision, la « colère » des personnels de direction et des professeurs de langues doutent de pouvoir mobiliser leurs élèves au 3ème trimestre - les positions des syndicats.

La prise en compte des notes dans Parcoursup n'est pas un argument valable pour imposer des épreuves de baccalauréat en mars" puisque, "dans de nombreux pays, les procédures d'admission s'opèrent en fin d'année sans apparemment que cela crée des problèmes insurmontables".

Ces épreuves avaient d'ailleurs été déplacées à la mi-mai l'année dernière, font remarquer, dans une lettre ouverte aux deux ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, l'APLV, l'association des professeurs de langues vivantes et les associations de professeurs d'allemand, de portugais, de chinois, d'anglais, d'espagnol, d'italien...

Les signataires rappellent toutes les critiques déjà adressées à ce calendrier et ajoutent que "si les enseignants sont censés continuer à enseigner le programme entre mars et juin, dans les faits **il sera difficile de mobiliser les élèves après le passage des épreuves écrites finales.**

En effet, ils devront parallèlement préparer l'épreuve du grand oral qui, pour l'immense majorité des élèves, ne portera pas sur les notions enseignées après les épreuves écrites. Les enseignants ont pu s'en rendre compte l'année dernière après les épreuves du mois de mai :

Élèves désinvestis, travaux non rendus, hausse de l'absentéisme...

Par ailleurs, le **SE** dénonce le "manque d'anticipation" du ministère après que le ministre a décidé soudainement, à la demande du CVL (Conseil des délégués pour la vie lycéenne) de libérer ou de réorganiser les journées du vendredi 17 ou du samedi 18 mars "afin de permettre aux élèves de réviser".

Le syndicat **UNSA** des enseignants estime qu'une telle mesure, annoncée le 14 mars, "moins d'une semaine avant les épreuves de spécialités prévues les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars", "ne fait qu'ajouter au stress des élèves et de leur famille".

Pour sa part, le **SNPDEN** estime que "si la demande avait été portée il y a deux mois, la question aurait pu être examinée, travaillée en amont". Le syndicat des personnels de direction, qui sont "en colère", rappelle que "l'organisation pédagogique des enseignements relève de la seule responsabilité des chefs d'établissement". Cette décision, estime l'organisation syndicale, "n'a aucun sens, ne se justifie pas, et contrevient totalement au principe de l'autonomie qu'on (leur) agite souvent" ! Il invite les personnels de direction à ne mettre en oeuvre cette directive que si "elle se révélait applicable".

Le calendrier 2023 en 3 étapes



Après une première expérimentation d'un an (de janvier 2022 à juin 2023) sur 500 jeunes de voie professionnelle (lycéens et BTS) de Seine-Saint Denis (académie de Créteil), permettant de tester **des parcours d'accompagnement et d'orientation** (ateliers collectifs, mentorat, lien avec les entreprises) et de **créer un écosystème au niveau local**, l'association Article 1 a lancé, lors d'un événement organisé à la mi-mars à Paris, un nouveau programme destiné à 3 500 élèves de lycées professionnels d'Ile-de-France.

Financé entre autres par la **fondation JP Morgan** à hauteur de 2,2 millions d'€, il a pour échéance 2025 avec une évaluation d'impact par le cabinet "Citizing". Un appel à projet va être mis en place afin que des associations (une trentaine sont évoquées), grandes comme petites, puissent se positionner sur cet appel d'offres.

Mais le projet ne s'arrête pas là. Face à "l'orientation subie" chez des jeunes de 15-25 ans issus souvent de milieux défavorisés qui se retrouvent massivement dans l'enseignement professionnel et qui ont des difficultés de recrutement en raison de "jugements négatifs" voire de "discrimination", "l'objectif, explique Diey-naba Sall, adjointe à la Direction des territoires de l'association, est d'essaimer (cette initiative) dans d'autres régions" afin qu'elle se déploie ensuite au niveau national.

Les deux "tables-rondes" organisées autour de l'enseignement professionnel ont ainsi permis de donner du crédit à cette idée de "faire quelque chose de systémique" comme le souligne Benjamin Blavier, un des fondateurs de l'association, et de viser après cette nouvelle étape non plus 3 500 jeunes, mais les 600 000 élèves de lycée professionnel.

"Il faut arriver à développer du mentorat systématique pour tous les élèves" considère également **Mathieu Maucort, délégué interministériel à la jeunesse** en référence au dispositif 1 jeune 1 mentor, même s'il convient que "cela prend du temps". Il faut, ajoute-t-il, "trouver les mentors", et "que les établissements jouent le jeu". Il estime qu'aider les jeunes de la voie professionnelle s'est d'abord traduit par la nomination de la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels Carole Grandjean, qui a lancé une concertation sur le sujet, et dont la future feuille de route contiendra 20 à 30 propositions pour les trois prochaines années afin, espère-t-il, de pouvoir "changer les choses" à cette échéance.

Réformer la carte des formations, une des mesures envisagées dans la réforme, suppose notamment de renommer certaines filières pour donner envie car souvent les sigles des formations en lycée professionnels "sont incompréhensibles", souligne Mathieu Maucort, mais il faut encore "que les professeurs se re-forment eux-mêmes".

Sylvain Nouhi, enseignant en lycée pro qui fait partie du projet, pense justement que "l'accent doit être mis sur la revalorisation des enseignants", en termes de temps et de formation. Il souligne une forte hétérogénéité des parcours, des besoins, des demandes et des capacités des élèves : il est pour les enseignants, à qui l'on demande beaucoup de travail d'aide à l'orientation, "très compliqué d'avoir toutes les ressources, tous les outils, de connaître toutes les réformes". Malgré cela, il considère que son rôle est **"de rendre autonome les élèves, de leur donner les compétences"**, les armes et aussi "leur dire qu'ils ne jouent pas leur vie, que la construction peut se faire dans le temps".

Le monde de la création d'entreprise a vu apparaître une technique d'accompagnement désintéressée et bienveillante : **le mentorat.**

Mais, qu'est-ce que le mentorat d'entreprise ?

En pratique, il s'agit d'un d'accompagnement personnel proposé par un entrepreneur expérimenté à un entrepreneur novice. Le premier met à la disposition du second son savoir (savoir-faire, savoir-être...) et ses compétences.



“5 % de taux de rupture nette à la fin du quinquennat” en 2027, souhaite atteindre la FNADIR à propos des contrats d'apprentissage, alors que celui-ci est “actuellement proche de 20%”, rapportent nos confrères de Localtis vendredi 17 mars (il atteint même 24 % selon les sources, ndlr).

Cet engagement fait partie des 14 propositions de la fédération nationale des directeurs de centres de formation d'apprentis (FNADIR) en faveur d'un renforcement de la qualité dans l'apprentissage qui ont été présentées en C.A à la ministre chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Pascal Picault, président de la FNADIR, estime que la fédération est, "au sein de cette relation contractuelle entre l'apprenti et l'entreprise, (...) **un acteur de la formation à qui les entreprises confient leurs apprentis**". Mais celle-ci disposerait de marges de manoeuvre réduites "lorsque ça se passe mal". Ainsi, "dans 90% des cas, la pierre est dans le jardin de l'entreprise et nous essayons d'agir comme médiateur, soit pour éviter cette rupture, soit pour accompagner le jeune dans sa recherche d'un nouveau contrat". Et d'ajouter que les Opco seraient très intéressés par le travail réalisé par la FNADIR.

Pour cela, il serait question d'une “inscription de la qualité de suivi de l'apprenti dans la performance sociale de l'entreprise”, c'est à dire pour les entreprises “de faire des efforts pour mieux intégrer les jeunes” et pour l'État “d'être plus exigeant dans les financements auxquels elles ont droit“. Nos confrères ajoutent que la fédération a présenté à Carole Grandjean une "**charte qualité de l'apprentissage**" à destination des employeurs, un outil à intégrer dans un futur projet de loi traitant de l'apprentissage.

Une autre proposition concerne la reconnaissance de la formation en situation de travail comme une composante pédagogique de l'alternance. "L'enjeu, résume Pascal Picault, consiste à faire vivre pleinement la pédagogie de l'alternance qui repose sur cet aller-retour permanent qui doit se nourrir d'acquisition en situation de travail", mais **il déplore être exclu du champ de l'action de formation en situation de travail (AFEST)** “alors même qu'il s'agit de notre ADN !”.

Enfin, la FNADIR souhaite redéfinir la certification Qualiopi (attestant de la qualité des formations proposées par les organismes de formation) "en proposant une plateforme unique sur laquelle seraient déposés tous les éléments de preuve attestant que l'on fait de la qualité", a expliqué le président de la fédération.

Par ce biais, il s'agirait de simplifier le travail des organismes de contrôle, autant que des CFA eux-mêmes qui dénoncent "des exigences différentes d'un certificateur à un autre et même chez des auditeurs au sein d'un même organisme certificateur“, selon le trésorier de la fédération Robert Dufour.

Les autres propositions

- Chaque conseil de région FNADIR doit siéger dans les agences régionales de l'orientation
- S'affranchir des carcans de l'enseignement initial temps plein pour bénéficier de la liberté portée par la loi
- Lancer un 2ème programme de digitalisation
- Donner pleinement aux régions la compétence Orientation
- Définir un corpus de savoir être d'employabilité à déployer sur toutes les formations en apprentissage
- Accompagner et financer les transitions RSE des CFA (Loi Pacte CFA)
- Réaffirmer la dimension éducative de l'apprentissage dans les CFA versus l'adéquationnisme
- Distinguer le marché public du marché privé : retrouver une concurrence loyale
- Établir une gouvernance de l'apprentissage avec toutes les parties prenantes
- Enclencher la version 2 de la Loi de 2018
- Confier la totalité de la formation professionnelle initiale au ministère de l'enseignement et de la formation professionnelle

REUSSITE SCOLAIRE & INTERNAT

INTERNATS / UN LÉGER AVANTAGE DE RÉUSSITE AU DIPLÔME EN LYCÉE PROFESSIONNEL, DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ DE FRÉQUENTATION DES LYCÉENS (LIEPP) L'ÉVALUATION ICI

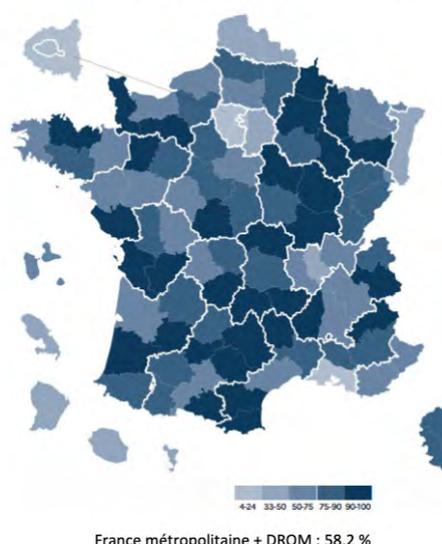
“Dans la voie professionnelle, les élèves internes obtiennent un peu plus souvent un diplôme que les non internes” ont constaté Audrey Farges et Olivier Monso dans une étude sur le lien entre la réussite scolaire et la fréquentation d'un internat.

D'après les chercheurs, c'est le cas pour 90 % d'entre eux contre 81 % pour les élèves qui n'étaient pas internes, un écart de 9 points “qui se retrouve également dans les probabilités d'obtenir le baccalauréat et une mention”, et qui atteint 11 points pour l'obtention du CAP ou du BEP.

A contrario, dans la voie GT, les proportions sont similaires pour les élèves internes et les non-internes (94 % de réussite au bac), de même que l'obtention d'une mention (49 %) et l'obtention d'une mention bien ou très bien (21 %).

Ils ajoutent cependant que les élèves internes de lycée professionnel avaient des caractéristiques plutôt favorables à la réussite avant leur entrée à l'internat, comme par exemple de meilleures notes en troisième, d'après leur moyenne au contrôle continu de l'examen du brevet des collèges. Cela s'explique entre autres “par leurs caractéristiques sociodémographiques”.

Part des lycées publics dotés d'un internat par département à la rentrée 2021 (en %)



19 % des élèves internes de la voie professionnelle ont des parents diplômés du supérieur contre 9 % des élèves non-internes, ils ont également des parents d'un milieu social plus favorable à la réussite scolaire, au sens de l'indice de position sociale, et 61 % ont deux parents qui travaillent contre 43 % pour les non-internes, des écarts qui “se constatent aussi dans la voie GT, mais de façon atténuée”.

“Ces caractéristiques scolaires et sociales plus favorables aux internes dans la voie professionnelle, poursuivent les chercheurs, peuvent s'interpréter par le fait que les élèves qui étaient parmi les meilleurs en fin de collège ont accès à un ensemble plus large de spécialités, compte tenu de leur meilleur dossier scolaire. Ces meilleures dispositions peuvent également leur donner plus de facilité à se projeter dans une orientation professionnelle. Par ailleurs, les parents plus diplômés sont sans doute mieux informés sur les établissements et les formations, et peuvent ainsi encourager leur enfant à choisir un enseignement ou un établissement qui ne se trouve pas à proximité du lieu de résidence.

Ces raisons peuvent expliquer pourquoi les élèves de bon niveau scolaire, ou dont les parents sont plus diplômés, choisissent plus souvent des établissements éloignés de leur domicile, avec un recours plus fréquent à l'internat. Enfin, on ne peut pas exclure qu'une partie de ces écarts soit liée à la procédure de sélection à l'entrée à l'internat (coût de l'hébergement, examen des dossiers).”

Au final, les écarts qui étaient constatés sans prise en compte des caractéristiques des élèves sont fortement réduits lorsque ces biais sont pris en compte mais “un léger effet positif et significatif persiste, de 2,2 à 3,1 points en faveur des internes.” Plus globalement, cet effet “perceptible” à l’avantage des élèves internes de lycée professionnel serait de 2 à 8 points sur la probabilité d’obtenir un diplôme.

Tableau 2. Description des élèves selon le recours à l’internat à l’entrée du lycée (en %)

Variable	Modalité	Voie professionnelle		Voie générale et technologique	
		Non-internes	Internes	Non-internes	Internes
Sexe	Fille	42,7	35,8	54,1	59,1
	Garçon	57,3	64,2	45,9	40,9
Structure familiale	Vit avec ses deux parents	62,3	62,5	72,7	73,1
	Ne vit pas avec ses deux parents	37,7	37,5	27,3	26,9
Lien à l’immigration	Non-immigré	71,7	92,1	80,5	90,0
	Enfant de couple mixte	7,0	4,5	7,9	5,7
	Enfant de parents immigrés	21,3	3,4	11,6	4,3
Diplôme le plus élevé des deux parents	Aucun diplôme (ou inférieur au brevet)	37,2	16,1	12,8	8,0
	CAP ou BEP	39,8	44,4	21,8	23,5
	Baccalauréat	13,6	20,9	20,4	22,0
	Diplôme du supérieur	9,5	18,5	45,1	46,5
Nombre de livres à la maison	Moins de 30 livres	44,1	25,0	17,6	11,5
	Plus de 30 livres	55,9	75,0	82,4	88,5
Emploi des parents	Aucun parent en emploi	25,2	12,5	9,0	8,0
	Un parent en emploi	31,8	26,1	24,3	20,1
	Deux parents en emploi	43,0	61,4	66,7	71,9
Indice de position sociale des parents	Premier quart	46,4	30,7	27,3	23,8
	Deuxième quart	28,1	32,2	22,1	27,8
	Troisième quart	19,7	28,5	25,4	24,9
	Quatrième quart	5,8	8,6	25,2	23,5
Parent ayant une profession indépendante	Au moins un parent agriculteur	1,0	5,7	1,4	8,8
	Au moins un parent indépendant	9,5	14,3	13,0	18,3
	Aucun parent indépendant	89,5	79,9	85,5	72,9
Type de commune de résidence en fin de collège	Rural éloigné	6,2	37,1	6,0	29,0
	Rural périphérique	11,3	19,6	9,5	18,1
	Rural-bourg	3,8	11,7	3,4	8,5
	Rural périurbain	8,4	9,1	6,2	10,7
	Urbain-petite ville	5,3	5,8	6,1	6,6
	Urbain dense	27,9	10,9	28,6	20,2
	Urbain très dense	37,1	5,9	39,9	6,7
Spécialité de formation professionnelle	Génie civil, construction, bois	8,3	16,1		
	Transformations	9,5	14,1		
	Mécanique, électricité, électronique	25,9	25,4		
	Autre spécialité de la production	3,7	4,7		
	Services aux personnes et aux collectivités	15,4	20,6		
	Communication et information	6,9	4,3		
	Échanges et gestion	27,1	14,0		
Autre spécialité ou spécialité inconnue	3,3	0,8			

Note : les cases en vert (resp. en bleu) correspondent aux situations où les élèves internes (resp. les non-internes) sont surreprésentés (seuil de significativité 5 %). Le type de commune de résidence correspond à la typologie de la DEPP (Duquet-Métayer & Monso,

Dès lors, estiment Audrey Farges et Olivier Monso “le contexte de l’internat pourrait avoir un effet stabilisateur, au regard par exemple de la **réduction de l’absentéisme**” pour des élèves de voie professionnelle ayant “un risque de décrochage supérieur, qui peut être lié à des acquis scolaires plus fragiles, ou au rejet de l’institution scolaire et à l’attrait de la vie active”.

Ils considèrent aussi que “le fait de nouer des liens avec des jeunes partageant une même orientation professionnelle pourrait favoriser la persévérance dans les études” et que de plus, “l’internat donne aux élèves l’opportunité de suivre une formation plus loin de leur domicile” alors que “le choix d’une formation à proximité du domicile en CAP est plus souvent associé à une sortie sans diplôme.

Cette corrélation à première vue paradoxale peut s’interpréter par le fait que cette faible distance est plus souvent associée à un choix de proximité, sans motivation intrinsèque pour la formation choisie.”

En France, ont constaté les chercheurs, 3,3 % des élèves du second degré sont internes dans les établissements de l’Éducation nationale à la rentrée 2022, mais la “tendance est à la baisse”. Tandis que 20% des élèves de l’enseignement public étaient internes au début des années 1960, seuls 3,5 % l’étaient en l’an 2000, ce qui s’explique par “l’amélioration des infrastructures de transport, la diminution de la population rurale, et le maillage plus dense du territoire français en établissements scolaires”, mais aussi par les réticences des parents devant ce choix de l’internat, “les normes de parentalité les incitant plutôt à accompagner leur enfant dans son quotidien”.

Ainsi, 0,5 % des collégiens sont internes, ils sont 5,4 % chez les lycéens GT et 12,5 % pour les formations professionnelles. Ceci est dû au fait que “les formations professionnelles sont plus diversifiées que les formations de lycée GT”, et que de ce fait l’accès à une formation professionnelle est “contraint, plus fortement qu’en voie GT, par la distance géographique et le besoin d’internat y est plus fréquent”.

Autre constat, les capacités de l’internat “permettent, en principe, d’accueillir les élèves qui le demandent” avec un taux d’occupation des lits dans les établissements du second degré publics de 78 % à la rentrée 2020, avec des variations de 61 % à 98 % selon les départements. À la rentrée 2021, sont comptabilisés 1 370 lycées publics dotés d’un internat en France (58 % des lycées).

élèves fréquentant l'internat se situent fréquemment dans les zones les plus rurales, en particulier dans les aires d'éducation situées dans les marges des départements" et que "ces territoires se caractérisent par une offre culturelle, scolaire, d'équipements collectifs moins accessible". Et si "le maillage du territoire en établissements permet d'y maintenir un collège, au lycée, les élèves doivent souvent rejoindre les villes principales", en conséquence de quoi "les parts de lycéens internes y dépassent fréquemment 30 % en voie GT et 45 % en voie professionnelle."

Le recours à l'internat dépend également "de l'implantation des formations sur le territoire et leur attractivité". Il dépend également de la spécialité de formation, avec une surreprésentation dans les spécialités de la production (60 % des élèves internes contre 47 % des non-internes), et des variations selon les spécialités, le poids de la spécialité "génie-civil, construction et bois" parmi les élèves internes étant le double de celui parmi les élèves non-internes (16 % contre 8 %), et inversement la spécialité "échanges et gestion" étant deux fois moins représentée parmi les élèves internes (14 % contre 27 %).

A noter enfin les "différences de vécu entre internes et non-internes" fournies par l'enquête de climat scolaire et de victimation de la DEPP. Les internes des lycées professionnels sont plus nombreux à estimer que leur orientation a été bonne (13 points de plus que les élèves externes et 7 points au regard des élèves demipensionnaires). Ils sont 61 % à ne s'être jamais absents sans y être autorisés, soit 15 points de plus que les élèves externes et 8 points de plus que les élèves demi-pensionnaires. Ils sont plus nombreux à déclarer travailler au moins deux heures par semaine, et à trouver les activités scolaires intéressantes. Enfin, la vie en collectivité avec d'autres jeunes peut expliquer que les lycéens internes indiquent plus souvent que les autres avoir beaucoup d'amis, tout particulièrement en lycée professionnel où l'écart avec les externes est de 11 points (89 % contre 78 %).

Toutefois, ces constats apparemment favorables aux internes des lycées professionnels pourraient être liés à un effet de sélection, si les élèves internes sont (dès l'entrée du lycée) plus motivés par la scolarité ou sont plus sociables. De plus, la vie en collectivité n'est pas toujours synonyme d'un climat scolaire apaisé. Les élèves internes sont plus nombreux que les autres élèves à avoir reçu un surnom désagréable et à s'être fait voler des objets personnels. Ils sont moins nombreux, en lycée professionnel, à juger que l'ambiance entre élèves est "bonne" ou "plutôt bonne".

Tableau 1. Description de l'échantillon d'étude et effectifs d'élèves selon le type de fréquentation de l'internat

Situation de l'élève	Voie professionnelle				Voie générale et technologique			
	Effectifs	En %	Nombre d'années en lycée public	dont années en internat	Effectifs	En %	Nombre d'années en lycée public	dont années en internat
N'ont jamais été internes au lycée (1)	5 038	82,3	2,7	0,0	13 008	91,4	3,1	0,0
N'étaient pas internes l'année d'entrée au lycée puis ont rejoint l'internat en cours de lycée (2)	91	1,6	3,1	1,4	298	2,2	3,5	1,7
Étaient internes l'année d'entrée au lycée puis ont quitté l'internat en cours de lycée (3)	242	4,1	3,3	1,7	274	2,0	3,3	1,7
Ont été internes tout le lycée (4)	695	12,0	2,7	2,7	622	4,4	2,9	2,9
Ensemble des élèves ayant fréquenté un lycée public	6 066	100	2,7	0,4	14 202	100	3,1	0,2
<i>dont : n'étaient pas internes à l'entrée du lycée (1+2)</i>	5 129	83,8	2,7	0,0	13 306	93,6	3,1	0,0
<i>dont : étaient internes à l'entrée du lycée (3+4)</i>	937	16,2	2,8	2,4	896	6,4	3,0	2,5

Lecture : en voie professionnelle, 695 élèves ont fréquenté l'internat pendant toute leur scolarité en lycée public. Cela représente 12,0 % des élèves ayant suivi une formation en voie professionnelle dans un lycée public. Ces élèves ont passé en moyenne 2,7 années en lycée public (et par conséquent autant d'années en internat).

Champ : élèves entrés en sixième en 2007, ayant suivi au moins une année de formation de lycée dans un établissement public sous la tutelle du MENJ.

Source : DEPP, panel d'élèves entrés en sixième en 2007.

LA MARINE RECRUTE

DANS LA RESTAURATION

La Marine nationale dispose d'une expertise dans les métiers de la restauration, que ce soit dans le service ou la production, éprouvée par des siècles à assurer un service quotidien indispensable à la vie de l'équipage et à représenter la France partout où elle se déploie. Dans les métiers de bouche, quel que soit le grade, ce qui est recherché, c'est le partage. Au coeur de la qualité de vie prodiguée aux équipages, les marins de la fonction restauration oeuvrent quotidiennement pour garantir aux équipages des repas chaleureux et préparés avec soin. En assurant un service indispensable aux unités vous participez au maintien en condition opérationnelle de l'unité et à la bonne santé physique et morale de l'équipage.



3 MÉTIERS SONT AINSI ACCESSIBLES EN FONCTION DE VOS ASPIRATIONS :

Restaurateur :

Vous assurez le service à la rampe ou en salle et participez à la comptabilité des vivres et à la logistique d'approvisionnement des matières premières.

Cuisinier :

Vous préparez les repas, aidez à l'élaboration des menus et veillez à l'hygiène alimentaire.

Equipier polyvalent de restauration :

Vous participez au service quotidien indispensable à la gestion de la restauration : aide à la préparation des repas et menus ou à l'organisation d'événements officiels.

« Le saviez-vous ?
95% des premières affectations
sont embarquées ! »





ANGÈLE, MATELOT CUISINIER

Originaire de la région grenobloise, Angèle s'est engagée en 2022 dans la Marine nationale en tant que matelot cuisinier. En signant un contrat de matelot pour une durée de 4 ans, elle espère être affectée sur le porte-avions Charles de Gaulle et pourquoi pas un jour, cuisiner pour de « hautes autorités ».

RETOUR SUR SON PARCOURS

Issue d'une famille de restaurateurs, le matelot Angèle a suivi un BTS Cuisine avant de s'engager dans la Marine nationale. Rêvant d'intégrer ce monde intrigant depuis de longues années, elle a naturellement compris que sa place était dans la Marine. « C'est un rêve depuis que je suis au collège, j'ai toujours pensé à m'engager, particulièrement dans la Marine, car mon grand-père s'est engagé pendant la seconde guerre mondiale. Je n'ai jamais connu mon grand-père, c'est un hommage que je voulais lui rendre. »

À la recherche d'une expérience formatrice et enrichissante, le matelot Angèle a trouvé l'équilibre qu'elle recherchait.

« Voyager, être toujours en mouvement, être sur des navires, rendre service à la nation... je ne suis pas particulièrement patriote mais c'est quelque chose que je trouve important. »

UNE JOURNÉE TYPE À L'ESCA

Actuellement en formation métier à l'École des Spécialités du Commissariat des Armées (ESCA) située à Querqueville, le matelot Angèle alterne cours théoriques et formation pratique. « Dès le matin, on a un brief avec le chef car la veille nous avons un cours pour nous expliquer le menu du jour. Ensuite on attaque la production. Aujourd'hui, c'était soupe de melon, on a mixé, on a assaisonné, on a goûté puis on a dressé. Ensuite on a fait le service à la rampe. » Au cours de sa formation, le matelot Angèle apprend les rudiments de la cuisine mais aussi du service afin d'être prête à toute éventualité selon sa future affectation.

« C'est intéressant de rencontrer les gens, ils sont contents, on leur fait plaisir et c'est vrai que pour eux, le repas est un moment de détente, c'est vraiment plaisant de faire plaisir aux gens. De retour à terre, nous nous rappelons avec qui nous avons navigué. »



LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS CENTRE-VAL DE LOIRE



Le CIRFA d'Orléans Bureau Marine Nationale, s'est rendu les vendredi 3 et samedi 4 mars 2023 au forum de l'orientation de Bourges au palais d'Auron à Bourges.

Une occasion pour les jeunes d'échanger avec nos Conseillers en Recrutement et de recevoir des informations/conseils sur mesure pour des opportunités/formations/ expériences qualifiantes et valorisantes au sein de la Marine Nationale !



Le CIRFA d'Orléans bureau Marine était également présent ces mercredi 8 et jeudi 9 mars 2023 au forum de l'emploi de Montargis à la salle des Fêtes de Montargis pour rencontrer les collégiens, les lycéens, les étudiants et leurs parents.

L'opportunité pour eux de découvrir les opportunités/métiers/formations qu'offrent la Marine Nationale !

Le CIRFA d'Orléans s'est aussi rendu du samedi 18 au samedi 25 mars 2023 en périphérie de Chartres dans le cadre de l'exposition des armées au centre commercial Leclerc Barjouville (28).

Un excellent moyen pour les futurs bacheliers et étudiants de découvrir et de mieux connaître notre Institution.

Ce fut aussi la possibilité de rencontrer nos marins, de les questionner et d'échanger avec eux, pour développer vos réflexions en termes d'orientation ou de réinsertion professionnelle, en y intégrant les opportunités offertes par la Marine Nationale.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

FORUM DES ARMEES le samedi 1er avril 2023 à Tours – Place Anatole France,
FORUM « TRAVAILLER ET VIVRE EN BOISCHAUD SUD » le mardi 4 avril 2023,
FORUM « 1 JOUR POUR L'ENGAGEMENT » le mercredi 12 avril à Châteauroux à la Place de la République,
ANIMATION D'UN STAND les mercredi 19 et vendredi 21 avril 2023 à Bourges, « DEFENSE SECURITE EN EN PARTENARIAT » AVEC LA MISSION LOCALE DE TOURS le mercredi 26 avril 2023.

LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

LA MARINE RECRUTE

OPÉRATEUR INDUSTRIEL EN ATELIER NAVAL



Affectés à terre, les opérateurs industriels en atelier naval participent à l'entretien des bâtiments en activité opérationnelle et à leur restauration.

Gardant l'héritage de la tradition maritime, en travaillant notamment avec le bois ou les voilures, les opérateurs industriels en atelier naval sont aussi amenés à oeuvrer à la pointe des évolutions technologiques : systèmes automatisés, travail sur les composites, analyse prédictive.

Pour se faire, ceux-ci mettent en oeuvre leur savoir-faire dans cinq filières d'emploi : charpentier de marine – structures composites (COMPO), chaudronnier naval – structures métalliques (METAL), technicien de production (PRODUC), électricien système (ELESY), mécanicien système (MECSY).

Les ATNAV sont le plus souvent affectés au sein des ateliers du service logistique de la Marine ; en Métropole ou en outre-mer. Ponctuellement, ils peuvent être déployés à bord d'autres unités de la Marine Nationale en mission de longue ou courte durée

OPÉRATEUR DE MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

A terre ou à bord des bâtiments de surface de la Marine, le matelot de maintenance aéronautique (MOMAINAE) est chargé de la mise en oeuvre et du ravitaillement des aéronefs (avions de chasse, hélicoptères, avions de patrouille et de surveillance maritime). Il effectue les visites avant vols et après vols, ainsi que les visites journalières.

Il participe également à la sécurité en piste (départ/arrivées des aéronefs) lors des décollages et des atterrissages, du personnel et du matériel.



CONDITIONS NECESSAIRES POUR POSTULER AUX OFFRES:

- Etre de nationalité française ;
- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Niveau d'étude : baccalauréat valide ;
- Etre physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager ;
- Avoir accompli sa Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

DES AVANTAGES :

- Une rémunération dès le début de contrat avec 45 jours de congés par an et de nombreuses primes possible ;
- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels ;
- Des stages de perfectionnement accessibles et des possibilités d'évolution de carrière ;
- Des métiers riches en rencontres, voyages et responsabilités.

Des jeunes qui consomment moins de tabac, d'alcool et de drogues, mais dont la santé mentale se détériore L'étude ESCAPAD [ici \(PDF\)](#)

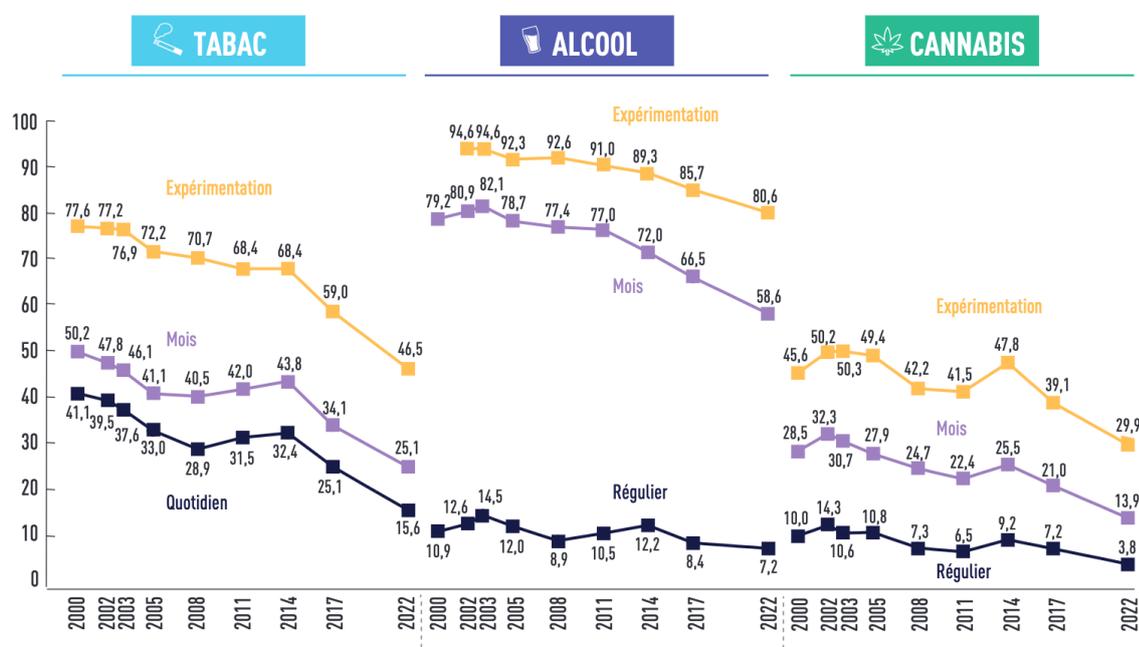
Depuis la précédente enquête ESCAPAD de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies en 2017, "tous les niveaux d'usage de drogues ont baissé, en particulier celui du tabagisme ». En 2022, l'enquête portait sur un échantillon de 23 701 jeunes de 17 ans participant à la JDC.

Moins d'un jeune de 17 ans sur deux a déclaré avoir déjà fumé au moins une cigarette au cours de sa vie (46,5 %, -13 points par rapport à 2017) et 15,6 % ont déclaré fumer quotidiennement (-10 points). Les filles sont aussi nombreuses que les garçons à avoir expérimenté la cigarette mais l'usage quotidien est plus souvent le fait des garçons. Cet usage quotidien concerne 10 % des élèves des lycées GT, 22 % des élèves des lycées professionnels, 38 % des apprentis et 43 % des jeunes sortis du système scolaire.

Un jeune sur trois (33 %) a déjà eu recours à la chicha (aussi appelée narguilé) au moins une fois dans sa vie, un pourcentage en baisse de 16 points par rapport à 2017. L'expérimentation de la cigarette électronique est passée de 52 % à 57 % et "l'usage quotidien a triplé, progressant de 1,9 % à 6,2 %".

En ce qui concerne la consommation de boissons alcoolisées, un jeune sur cinq déclare n'avoir jamais bu d'alcool de sa vie (+5 points). 7 % des jeunes déclarent un usage régulier (10 fois ou plus au cours du mois), moins de 1 % un usage quotidien. Là encore, le statut scolaire joue un rôle important, 18 % des apprentis déclarent être des usagers réguliers contre 6 % des élèves des lycées généraux et technologiques.

Figure 1. Évolution 2000-2022 des niveaux d'usage de tabac (cigarettes), de boissons alcoolisées et de cannabis à 17 ans (%)



Source : enquêtes ESCAPAD (France métropolitaine), OFDT

L'usage de cannabis est en baisse : l'expérimentation passe de 39 à 30 %, l'usage au cours des 12 derniers mois de 31 à 23 %, "les niveaux d'usage régulier (au moins 10 consommations dans le dernier mois) et quotidien ont été divisés par deux" depuis 5 ans, "avec un niveau d'usage régulier nettement supérieur parmi les apprentis (9 %) et surtout les jeunes déscolarisés (16,5 %), comparés aux élèves scolarisés". 17 % des jeunes déclarent avoir déjà expérimenté le cannabidiol (CBD).

Tableau 2. Les niveaux d'usage de substances psychoactives à 17 ans en 2022 selon le statut scolaire (%)

Produits	Usage	Élèves 2022			Apprentis 2022	Jeunes non scolarisés 2022	Élèves 2017	Apprentis 2017	Jeunes non scolarisés 2017
		Ensemble	Lycée GT	Lycée Pro					
Tabac	Expérimentation	44,7	42,8	49,9	67,3	65,2	57,2 ***	72,1 **	76,1 ***
	Quotidien	13,3	10,1	22,1	38,4	43,5	22,0 ***	47,3 ***	57,0 ***
E-cigarette	Expérimentation	55,4	52,6	63,4	73,3	71,7	51,1 ***	64,9 ***	61,2 ***
	Quotidien	5,6	4,5	8,8	13,6	9,7	1,6 ***	4,8 ***	3,3 ***
Alcool	Expérimentation	80,2	81,3	77,2	90,2	81,2	85,2 ***	91,7 ns	85,9 **
	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	6,6	5,9	8,2	18,2	8,9	7,5 ***	18,4 ns	12,6 **
API	Répétée (au moins 3 fois dans le mois)	12,4	11,3	15,7	29,3	20,2	14,8 ***	32,8 *	24,9 *
	Expérimentation	28,8	28,3	29,8	42,0	44,3	37,8 ***	47,6 **	53,5 ***
Cannabis	Régulier (au moins 10 usages dans le mois)	3,1	2,4	4,7	9,2	16,5	6,0 ***	14,3 ***	21,1 *
	Expérimentation	3,5	2,9	4,4	6,9	11,3	5,9 ***	12,0 ***	16,9 ***
Autres drogues illicites	Dans l'année : ≥ 1 usage	1,9	1,7	2,1	3,3	5,7	3,4 ***	7,0 ***	8,7 *

*, **, *** : signalent des évolutions statistiquement significatives entre 2017 et 2022 (test du chi-2 au seuil 0,05, 0,01, 0,001) ; « ns » indiquant l'absence d'évolution.

Source : enquête ESCAPAD 2022 (France métropolitaine), OFDT

"Les niveaux d'usages des drogues illicites autres que le cannabis marquent tous une baisse notable par rapport à 2017." La part des jeunes ayant expérimenté au moins une de ces huit substances (ecstasy, cocaïne, LSD, champignons hallucinogènes, kétamine, amphétamines, héroïne ou la cocaïne basée, crack ou freebase) était de près de 7 % en 2017, elle est de moins de 4 % en 2022. Elle est de 3 % parmi les élèves de lycée général et technologique, 4,4 % parmi les élèves de lycée professionnel, 7 % parmi les apprentis, 11 % parmi les jeunes sortis du système scolaire. A noter encore que l'usage des poppers est en hausse par rapport à 2017 et que le protoxyde d'azote "a été expérimenté par 2,3 % des jeunes en 2022".

La journée défense et citoyenneté est aussi l'occasion d'interroger les jeunes sur leur santé. 91 % des adolescents estiment qu'elle est "plutôt" ou "très satisfaisante", un pourcentage en baisse tandis que "déclarer un niveau d'indice de masse corporelle caractérisant une situation de 'maigreur' concerne 4,1 % de la population adolescente, contre 3,4 % en 2017. Il en est de même pour la part des adolescents en situation d'obésité qui passe de 3,7 % à 5,1 %." La part des symptômes anxiodépressifs sévères est "en forte augmentation sur la période (9,5 % contre 4,5 % en 2017)" avec une "hausse significative des tentatives de suicide qui ont conduit à une hospitalisation" (près de 5 % des filles contre 3 % en 2017) et des jeunes ayant eu des pensées suicidaires dans l'année (18 % contre 11,4 % en 2017), les filles deux fois plus souvent que les garçons.

Indicateurs de santé et leurs évolutions entre 2017 et 2022 (%)

	Garçons 2022	Filles 2022	Écart fille/garçons	Ensemble 2022	Ensemble 2017	Évolution 2017/2022
Santé perçue "pas du tout" ou "peu" satisfaisante	7,3	10,3	***	8,8	6,7	↗
Vu un médecin au cours de l'année (≥ 1)	84,4	89,5	***	86,9	90,3	↘
Vu un dentiste au cours de l'année (≥ 1)	59,8	63,1	***	61,4	65,1	↘
Problème de santé au cours de l'année	30,3	38,5	***	34,3	33,2	↗
Problème dentaire au cours de l'année	17,9	17,2	**	17,6	17,3	→
Maigreur (IMC (garçons) < 17,2 kg/m ² , (filles) < 16,6 kg/m ²)	5,0	3,0	***	4,1	3,4	↗
Obésité (IMC (garçons) > 28,2 kg/m ² , (filles) > 28,7 kg/m ²)	5,9	4,3	***	5,1	3,7	↗
Risque important de dépression (score ADRS > 6)	5,2	14,0	***	9,5	4,5	↗
Tentative de suicide ayant amené à l'hôpital au cours de la vie (≥ 1)	1,9	4,8	***	3,3	2,9	↗
Pensée suicidaire au cours de l'année	12,3	24,0	***	18,0	11,4	↗

Le service statistique de l'Education nationale a publié sa note annuelle intitulée "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité" 2023. La comparaison avec celle diffusée il y a un an permet de constater plusieurs évolutions.

La note [ici](#)

Climat scolaire

Premier élément, 10 % des filles sont victimes d'insultes sexistes pour 2 % des garçons au collège. En 2022, elles étaient autant à le déclarer, alors que les garçons étaient plus nombreux (6 %). Le phénomène est stable au lycée avec toujours un très grand écart : 18 % de filles victimes pour seulement 2 % de garçons.

Au cours de leur scolarité, considère pourtant la DEPP, "les filles se sentent aussi bien que les garçons dans les établissements et ont une perception plus positive des règles scolaires. Toutefois, elles déclarent subir plus de violences à caractère sexuel. Les garçons, eux, subissent plus de violences physiques." Si elles se sentent autant en sécurité dans les établissements que les garçons, cela est moins le cas aux alentours et surtout dans les transports scolaires.

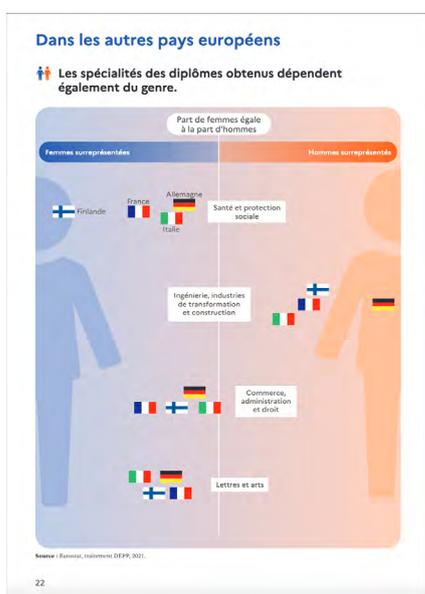
Résultats

Comme en 2022, à l'entrée en CP les filles ont une maîtrise du français supérieure aux garçons et similaire en mathématiques. À l'entrée en CE1, elles sont encore devant les garçons en français mais leur maîtrise devient inférieure en mathématiques. Au final, à la sortie de l'école élémentaire en 2023, les filles sont toujours "moins souvent en retard scolaire" avec un taux 3,9 % de filles qui le sont contre 5,3 % chez les garçons. Cependant, ce taux de retard a augmenté, il était de 3,6 % chez les filles et de 4,7 % chez les garçons en 2022.

A la sortie du collège, autre diminution. Les filles ont un meilleur taux de réussite au diplôme national du brevet que les garçons (91 % versus 85 %), bien qu'elles étaient 94 % dans ce cas un an auparavant (-3 points) et les garçons 87 % (- 2 points).

Au CAP, les taux de réussite sont égaux entre filles et garçons (84 %), mais chutent par rapport à l'an dernier (90 % pour les filles, 89 % pour les garçons).

Orientation



En matière d'orientation on retrouve, dans la voie générale, 85 % de filles qui ont opté pour la spécialité "Humanités littérature et philosophie – LLCER", 75 % pour "HGGSP - Humanités, littérature et philosophie" mais seulement 13 % sont en "Mathématiques - Sciences de l'ingénieur". Dans la voie technologique, il y a 85 % de filles dans la filière Santé et social (ST2S), 57 % Laboratoire (STL) et 9 % Industrie et développement durable (STI2D). Dans la voie professionnelle, 98 % de filles composent la branche Coiffure, esthétique, 90 % celles de l'Habillement ou des Spécialités sanitaires et sociales, contre 2 % dans l'Électricité, électronique.

Cette part de filles dans les spécialités "préfigure leurs choix futurs dans l'enseignement supérieur ou de métiers", constate la DEPP. On retrouve dès lors, dans l'enseignement supérieur, 23 % de filles dans les filières "Arts, langues, lettres et sc. Humaines" pour 11 % de garçons. Elles ne sont en revanche que 13 % à choisir "Ingénierie, sciences et Staps" (23 % des garçons) et 4 % "Industrie et production" (21 % chez les garçons).



Sentiment de réussite et résultats aux diplômes

Concernant le “sentiment de réussite”, la DEPP indique qu'à niveau de maîtrise égal, les filles sont moins confiantes que les garçons face aux évaluations : légèrement en français et très nettement en mathématiques. Par ailleurs, elles sont “moins confiantes que les garçons pour réussir l'année scolaire à venir”, cependant “elles envisagent des orientations plus ambitieuses” (89 % des filles pensent choisir une première générale après la seconde GT, contre 84 % des garçons).

D'ailleurs, les filles ont des taux de réussite supérieurs aux garçons dans toutes les voies du baccalauréat, elle sont donc plus nombreuses que les bacheliers dans une génération (84 % contre 75 %), bien que ce chiffre soit là encore en baisse (respectivement 88 % et 78 % en 2022).

En 2023, il y a toujours plus de femmes que d'hommes qui sont diplômées de l'enseignement supérieur (54 %, + 1 point), et elles sont moins nombreuses à sortir précocement du système scolaire (6 % contre 10 %). Les filles sont 31 % à être diplômées d'un master ou plus, tandis que les garçons ne sont que 21 % dans ce cas.

Réussite dans la vie active

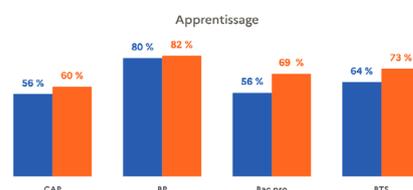
Malgré tous les meilleurs résultats des filles (et femmes) en termes de diplômes, le rapport dans le monde du travail s'inverse.

Ainsi, 24 mois après leur sortie de formation professionnelle, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes dans toutes les sections (par exemple 66 % contre 75 % pour les hommes en Bac pro passé en apprentissage, ou bien 36 % contre 44 % en CAP passé en voie scolaire), sauf en BTS en voie scolaire (taux d'emploi à 67 % de part et d'autre). De même, la part des femmes en CDI parmi les femmes en emploi est inférieure à celle des hommes.

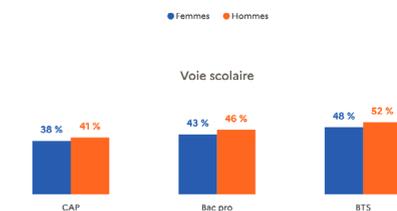
Après l'obtention du diplôme universitaire, là encore la part des femmes en emploi est stable et inférieure à celle des hommes (elles sont notamment 72 % contre 80 % chez les hommes après obtention d'un master), et la part des femmes cadres ou professions intermédiaires parmi les femmes en emploi est inférieure à celle des hommes.

Après la sortie de formation professionnelle

👤 La part des femmes en CDI parmi les femmes en emploi est inférieure à celle des hommes.



Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage, 24 mois après la fin de leurs études.



Note : ces parts sont calculées sur les sortants ayant un emploi 24 mois après la sortie de formation à l'exception de l'emploi public.
Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 24 mois après la fin des études (hors MCF, MCE qui représentent 2 % des sortants).

24

Ailleurs

Dans les autres pays européens, la plus grande réussite des filles en compréhension de l'écrit et celle des garçons en mathématiques sont également constatées, tout comme leur moindre orientation dans la filière professionnelle. Elles sont aussi moins souvent présentes que les hommes dans la plupart des filières scientifiques de l'enseignement supérieur.

Sorties de formation initiale, les femmes sont davantage diplômées que les hommes, ce que l'on retrouve dans les autres pays européens. A diplôme égal, elles occupent aussi moins souvent un emploi, en particulier un emploi stable.

Le "Comité de suivi du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine" a été installé, ce 21 mars par les ministres de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au Musée national de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte dorée).

Ce plan avait été annoncé par Elisabeth Borne le 30 janvier dernier.

Elle avait estimé que **c'est dès le plus jeune âge que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations se joue**. C'est dès l'enfance que des stéréotypes peuvent s'installer. C'est dans notre jeunesse que certaines théories du complot foisonnent. C'est aussi sur nos jeunes que les messages haineux des réseaux sociaux ont le plus d'effet.

" A noter que 6 % des auteurs mis en en cause dans les quelque 7 721 affaires à caractère raciste, antisémite ou xénophobe ayant fait l'objet d'une suite judiciaire en 2021 étaient mineurs.

Pour Elisabeth Borne, **"l'enseignement joue un rôle clé" mais ne suffit pas**. Pour changer les mentalités, "il faut voir et se rendre compte par soi-même". "Une **visite d'un lieu historique ou mémoriel** en lien avec le racisme, l'antisémitisme ou l'anti-tsiganisme sera organisée pour chaque élève durant sa scolarité.

Le **Pass culture** sera désormais étendu à tous les lieux de mémoire." La Première ministre annonce la création d'un musée "à la mémoire des Gens du voyage internés pendant la Seconde Guerre mondiale", "sur le site de l'ancien camp de Montreuil-Bellay". Elle annonce aussi que sera mis en place un catalogue d'**expositions** et de **spectacles** pouvant contribuer à la lutte contre le racisme, l'anti-tsiganisme et l'antisémitisme.

Pap Ndiaye évoque ce thème, estimant que "les haines racistes, antisémites ou antitsiganes remettent en cause les droits fondamentaux que sont la dignité, l'égalité, la sécurité, la liberté d'expression".

Il précise que "la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine est une priorité absolue du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse". Toutefois, l'anti-tsiganisme n'apparaît pas dans la liste des actions prioritaires fixée par Isabelle Lonvis-Rome. La ministre prévoit plusieurs mesures dont deux concernent directement les acteurs de l'éducation : la mise à disposition "d'un kit pour tous les établissements scolaires" et l'intégration "de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine dans le cahier des charges des organismes de formation délivrant les diplômes d'État d'éducateurs sportifs".

Les deux ministres annoncent le lancement d'une exposition itinérante "Nous et les autres. Des préjugés au racisme" dans les établissements scolaires.



46 % DES 15-24 ANS SE SONT VU REFUSER UNE INSCRIPTION EN CLUB OU AU SEIN D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE EN 2022

Les jeunes sont (toujours) la population qui pratique le plus le sport en France, calcule l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire dans son baromètre national des pratiques sportives publié le 2 mars.

En 2022, 87 % des 15-24 ans ont ainsi pratiqué au moins une fois dans l'année une activité physique et sportive (APS), contre 85 % en 2018. Quant aux pratiquants réguliers, ils sont 78 % chez les 18-24 ans (une pratique équivalent à au moins une fois par semaine) en 2022, quand ils étaient 75 % dans cette population en 2018.

Du côté des pratiques, elles sont surreprésentées dans les univers "forme et gymnastique" (41 % des 15-24 ans y pratiquent une discipline, contre 26 % des français en moyenne) ou en ce qui concerne les "sports collectifs" (40 % des 15-24 ans, contre 14 % des français). Si l'on regarde plus précisément la pratique en club ou au sein d'une association sportive, un tiers des 15-24 ans a pris une licence en 2022 dans l'optique de faire de la compétition (26 % en moyenne).

Les bas revenus et les jeunes seraient "particulièrement touchés par le refus d'inscription (soi-même ou pour un proche)". En 2022, 46 % des 15-24 ans qui se sont vu refuser une inscription (48 % des étudiants, 42 % des bas revenus pour 30 % en moyenne).

L'INJEP note également que 52 % des jeunes ont estimé que la pandémie de la Covid-19 avait eu un impact négatif sur leur pratique sportive (versus 38 % des français interrogés).

Le baromètre [ici \(PDF\)](#)

FAIRE DU SPORT EN CLUB OU AU SEIN D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE EN 2022

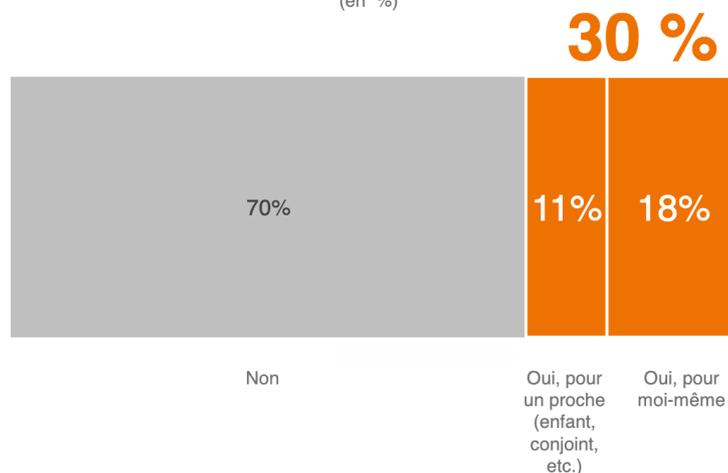
Mars 2023

Trois Français sur dix se sont vus refuser une inscription en club ou en association au cours des cinq dernières années pour eux-mêmes ou pour un proche

Les bas revenus et les jeunes sont particulièrement touchés par le refus d'inscription (soi-même ou pour un proche)

- 42 % des bas revenus
- 46 % des 15-24 ans
- 48 % des étudiants

Au cours des cinq dernières années, vous est-il arrivé de solliciter une inscription en club ou en association sportive pour vous-même ou pour un proche (enfant, conjoint, etc.) et d'être refoulé (par exemple faute de places disponibles) ?
(en %)



30 %

Oui, pour un proche (enfant, conjoint, etc.)

Oui, pour moi-même

Source : INJEP, ministère des sports, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2022



Scolarisation des élèves allophones: un manque criant de formation des enseignants relevé par le Sénat et la Cour des comptes. La vidéo [ici](#) Le rapport de la Cour des comptes [ici \(PDF\)](#)

“On ne fera rien si on n'a pas des enseignants” estimait M.Meddah, auditionné par la Commission des finances du Sénat mi-mars suite au rapport de la Cour des comptes sur la scolarisation des élèves allophones.

Parmi les grandes priorités mises en lumière par le président de la troisième chambre de la Cour des comptes, la formation des enseignants qui ne sont actuellement que 8 % à en France à se sentir “bien préparés” ou “très bien préparés” pour enseigner en milieu multiculturel ou plurilingue, contre 26 % en moyenne dans l'ensemble de l'OCDE.



Le rapport ajoute que “la formation continue sur ces questions reste marginale”, et que “de nombreux enseignants en UPE2A ne disposent pas d'une certification français langue seconde (FLS)”. Si plusieurs actions ont été entreprises pour l'accompagnement des enseignants, animées par les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, “leur mise en réseau reste à améliorer”.

C'est pourquoi, ajoute M.Meddah, les enseignants doivent être “motivés par des rémunérations, par des formations adaptées”. Le recteur de Créteil Daniel Auverlot note dans son académie il y a “un pourcentage d'enseignant qui chaque année veulent partir et aller vers d'autres académies d'où ils sont originaires en général”, ainsi “la question qui se pose est celle de leur investissement, ils se demandent à quoi ça sert ?”

“Il y a beaucoup de trous dans la raquette.” Le phénomène ne serait de plus traité que de manière parcellaire, estime M. Meddah qui évoque un problème d'identification des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés). Ont été recensés dans les établissements français 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2021, auxquels s'ajoutent 20 075 élèves ukrainiens en 2022, cependant il y aurait un manque de “données fiables”, les statistiques seraient selon le rapport “irrégulières, incomplètes” et contiendraient des “discordances”, notamment au vu des profils “très hétérogènes” des élèves. Il ajoute que “le ministère ne dispose d'aucun moyen d'identifier le nombre de jeunes allophones n'ayant fait aucune démarche de demande de scolarisation.” En question de nombreux enfants allophones vivants dans des bidonvilles et non inscrits à l'école : 2 000 à Créteil selon Daniel Guillaume, mais aussi à Arcueil selon son maire M.Breuilier.

La question des dispositifs mis en place a été soulevée par ce dernier, selon qui il existe un consensus scientifique pour dire que la langue de communication peut s'acquérir dans les 6 mois, mais que la langue de scolarisation nécessite 6 à 7 ans. A l'instar de Nacer Meddah, il déplore qu'ils soient “très ponctuels, un an deux ans” tandis qu'à l'étranger ils s'inscrivent dans la durée.

“Très sensible”, la **question des Outremer** (en particulier à Mayotte et en Guyane) a été abordée, mais aussi celle des territoires ruraux, des élèves de moins de 6 ans et des plus de 16 ans, ou encore le “flou” voire l’“archaïsme” de la circulaire de 2012, ainsi que les difficultés d'accès et la durée des dispositifs de soutien.

Un autre point majeur souligné par la Cour des comptes est le manque d'indicateurs concernant l'évaluation des élèves allophones. Actuellement, le diplôme d'étude en langue française (DEL F) valide des compétences en langue de communication orale et écrite, et les EANA peuvent le passer gratuitement. Il est facultatif et Mme Pradeilles-Duval (DGESCO) indique que le ministère lui préférerait un diplôme de compétences en langue (1er niveau référentiel A1) “car il n'y a pas d'échec”, permettant ainsi “de se positionner et de construire la suite, de donner un accompagnement adapté”. Toutefois, poursuit Nacer Meddah qui “veut bien entendre” les nuances sur les diplômes, “si on veut faire de l'évaluation il faut que ce soit obligatoire”, afin de mesurer les progrès des EANA.



Le gouvernement publie un guide de bonne conduite pour les influenceurs et créateurs de contenu

Définition.

L'influenceur désigne toute personne physique ou morale qui crée et diffuse, à l'intention du public français, par un moyen de communication électronique, des conseils ou contenus faisant la promotion, directement ou indirectement, de produits ou de services en contrepartie d'un bénéfice économique ou d'un avantage en nature. Dès lors que je reçois une contrepartie financière ou en nature, pour faire la promotion d'une marque, je suis un influenceur.

Je suis mineur, puis-je devenir influenceur ?

Si j'ai moins de 16 ans, je peux être employé par une entreprise exerçant l'activité d'influence commerciale. Il est nécessaire d'obtenir un agrément préalable auprès des services de l'Etat et 90% des sommes que j'ai perçues via l'influence commerciale seront consignées jusqu'à ma majorité. Si j'ai plus de 16 ans et moins de 18 ans sans être émancipé, j'ai deux possibilités :
→ je peux créer et gérer une société unipersonnelle ou reprendre et gérer une entreprise individuelle à responsabilité limitée exerçant cette activité, avec l'autorisation de mes représentants légaux (parents ou conseil de famille) qui auront un pouvoir décisionnel sur certains actes ;

→ je peux être employé par une entreprise exerçant une activité d'influence commerciale, à condition que mes représentants légaux (parents ou conseil de famille) me donnent l'autorisation et signent mon contrat de travail. Si j'ai 16 ans révolus et que je suis émancipé, je peux agir comme un majeur



Du 8 au 31 janvier 2023, une consultation publique autour des métiers de l'influence a été lancée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. En parallèle, de vastes travaux ont été menés dans le secteur de l'influence commerciale avec les représentants des marques, des associations de consommateurs et des influenceurs.

Le vendredi 24 mars une conférence a été donnée à Bercy pour présenter les premières mesures d'accompagnement des influenceurs et de protection des consommateurs, issues de ces travaux.

Ces travaux ont permis durant trois mois de définir au mieux les points d'attention et les attentes de chacune des parties prenantes. Plus de 400 participants ont pris part à huit tables-rondes et 40 professionnels ont été auditionnés en réunion bilatérale. L'objectif était clair : mieux accompagner les influenceurs et mieux protéger les consommateurs à travers des mesures concrètes. Pour permettre au public d'évaluer ces mesures, une consultation publique a été lancée sur Make.org. Elle proposait à tous les Français de réagir sur le sujet du commerce d'influence sur Internet et d'évaluer les mesures proposées par les groupes de travail. Il en ressort un niveau d'adhésion très élevé sur l'ensemble des mesures, qui reflète les attentes d'encadrement des citoyens. Chaque mesure a ainsi rencontré entre 70 % et 100 % d'adhésion positive.



L'analyse des résultats de la concertation a été éclairante pour progresser dans le choix des mesures. Les citoyens ont largement demandé une intervention forte de l'État pour encadrer cette activité, avec des contrôles et des sanctions renforcés, un système de labellisation et de certification, l'interdiction de la promotion de certains produits. De nombreux retours ont aussi émergés pour la mise en place de mesures autour des notions de transparence et de bonnes pratiques.

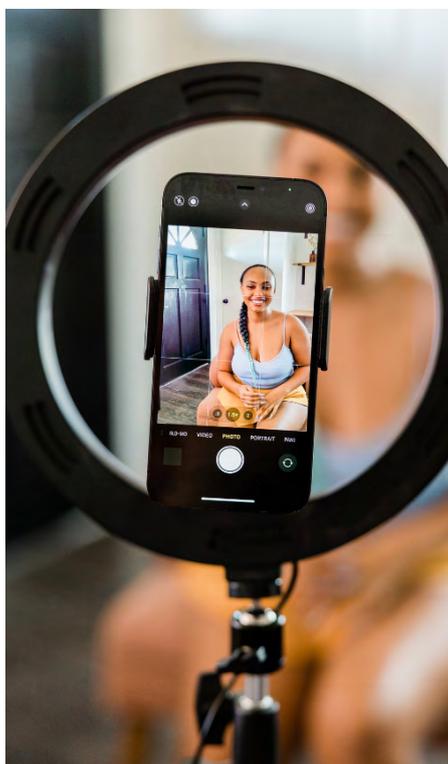
Les principales mesures adoptées

- Reconnaissance légale de l'activité d'influence commerciale. Seront inscrits dans la loi la définition de l'influence commerciale et du mandat d'agence d'influence.
- Protection des consommateurs en réglementant la promotion de certains produits et services. Pour les influenceurs comme partout ailleurs, la publicité doit être encadrée. Les règles qui s'appliquent sur le net doivent être les mêmes que dans les médias traditionnels, en particulier sur certains biens et services, tels que la chirurgie esthétique, les actes de santé, les boissons alcoolisées, les produits financiers, les paris sportifs.
- Mise en place immédiate d'une « police des réseaux sociaux ». Une équipe dédiée, au sein de la DGCCRF, est chargée de répondre, avec d'autres autorités, aux signalements des internautes, de faire appliquer les règles grâce à de nouveaux pouvoirs de sanction.
- Responsabilisation des plateformes. Les plateformes doivent coopérer avec les autorités via un protocole d'engagements réciproques.
- **Diffusion d'un « guide de bonne conduite » aux influenceurs et créateurs de contenu. Ce guide d'une quinzaine de pages traite des droits des influenceurs et de leurs obligations fiscales, sociales et réglementaires. Il est également décliné en ligne**
- Obligation d'afficher l'utilisation d'un filtre ou d'une retouche sur les contenus, afin d'éviter des effets psychologiques destructeurs des contenus retouchés.

Protection des influenceurs mineurs. Parce que de plus en plus de mineurs sont mis en scène par des influenceurs, ils bénéficient, lorsqu'ils ont moins de 16 ans, des dispositions protectrices du droit du travail régissant le travail des mineurs (comme par exemple les enfants mannequins).

Guide consultable ici :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/consommation/Guide-debonne-conduite-des-influenceurs.pdf



Quels produits et services l'influenceur ne peut-il pas promouvoir ?

Le marketing d'influence, comme toute pratique commerciale, doit également respecter les dispositions spécifiques relatives à la promotion de certains biens ou services. Sur internet comme partout ailleurs, la publicité doit être encadrée, et les mêmes règles s'appliquent. Elles s'appliquent en particulier lorsque vous faites la promotion des produits suivants, très encadrés :

→ S'agissant des contrats financiers : les dispositions de l'article L533-12-7 du Code Monétaire et Financier ;

→ S'agissant de la fourniture de services portant sur des actifs numériques (y compris les jetons et les placements ou investissements financiers) : les dispositions des articles L54-10-1 à L54-10-5 et L552-1 à L552-7 du Code monétaire et financier ;

→ S'agissant des jeux de hasard et des jeux d'argent par les dispositions du titre II du Code de la sécurité intérieure ;

→ S'agissant des boissons alcooliques : par les dispositions des articles L3323-2 à L3323-6 du Code de la santé publique ;

→ S'agissant des dispositifs médicaux : par les dispositions des articles L5213-4 du Code de la santé publique ;

→ S'agissant des indications thérapeutiques : par les dispositions des articles L5122-7 du Code de la santé publique ;

→ S'agissant des actes médicaux et chirurgicaux : par les dispositions des articles R4127-19-1 du Code de la santé publique ;

→ S'agissant du tabac et de ses composants, par les dispositions de l'article L3515-3 du Code de la santé publique ;

→ S'agissant des substances ou plantes classées comme stupéfiants : par les dispositions de l'article L3421-4 du Code de la santé publique. A titre d'exemple, la publicité est interdite pour :

→ le tabac et la cigarette électronique ;

→ les produits financiers risqués et complexes (pour lesquels on peut perdre tout ou partie de son argent), sauf annonceur agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ; 12

→ les actifs numériques (cryptoactifs...) et les offres au public de jetons, sauf autorisation de l'AMF. La publicité est très encadrée notamment pour :

→ les boissons alcoolisées (elle est interdite s'il s'agit de viser un public mineur).

→ les médicaments, notamment ceux soumis à une prescription médicale ;

→ certains dispositifs médicaux, notamment invasifs : implants mammaires, prothèses de hanche, etc.

Toute infraction est passible d'un an de prison et de 15.000 euros d'amende.

Et si l'influenceur n'est pas installé en France ? L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux influenceurs, quelle que soit leur localisation, dès lors qu'ils s'adressent à un public français.

Ainsi, un influenceur basé à l'étranger verra ses contenus bloqués dès lors qu'il ne respecte pas la loi française, notamment sur le caractère commercial de ses publications, ou fait la promotion de produits ou de services dont la promotion est réglementée ou interdite. Les plateformes engagent leur responsabilité dès lors qu'elles n'agissent pas contre ces contenus alors qu'ils lui sont signalés. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être prononcées, y compris en s'appuyant sur la collaboration internationale entre autorités publiques.

« Chacun pense et dit ce qu'il veut sur internet » : la liberté d'expression permet-elle toutes les opinions ?

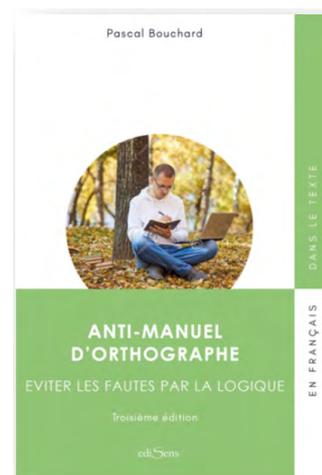
La liberté d'expression, c'est-à-dire le droit d'exprimer librement ses opinions, est la même en ligne et dans la vie réelle. Pourtant, cette liberté d'exprimer librement ses idées n'est pas une liberté absolue et certaines limites s'imposent à son exercice. Par exemple, toute incitation à la discrimination ou la violence est interdite. De la même manière, si la diffusion de fausses informations n'est pas formellement illégale et que la publication d'une information fautive n'est pas nécessairement faite dans l'intention de tromper, dans certains cas spécifiés par la loi, elle peut être réprimée. Les plateformes en ligne ont ainsi l'obligation de prendre des mesures pour lutter contre la diffusion de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public ou d'altérer la sincérité des élections. Les influenceurs, au regard de leur large audience, ont une responsabilité dans la protection des publics. Il est ainsi fondamental de vérifier par vous-même une information avant de la publier ou de la relayer, d'autant plus que les plateformes en ligne jouent désormais un rôle majeur dans les mécanismes d'information et de formation de l'opinion publique.

Anti-manuel d'orthographe

Éviter les fautes par la logique
3e édition augmentée

Pascal BOUCHARD

Pascal Bouchard invite le lecteur à changer d'attitude, à se sentir actif face à ses écrits, à éviter ses fautes en faisant simplement appel à la logique. Car l'orthographe et la grammaire sont essentiellement affaires de logique. Comprendre la construction de la langue française permet d'éviter 99 % des fautes. Pour les 1% restant, même les grammairiens sont hésitants.



Pourquoi faisons-nous des fautes ? Comment les éviter sans passer par le rabâchage et le par coeur ?

L'orthographe n'est pas la « science des ânes ». Elle requiert intelligence et amour de la langue française. Celle-ci obéit à quelques principes simples. En convoquant votre sens critique et votre matière grise vous pourrez éviter l'essentiel de vos fautes par la logique et la connaissance des mots.

Ce livre, moitié essai, moitié manuel, vous apprend, de façon originale, à surmonter les difficultés des accords, vous dévoile le mystère des conjugaisons et vous aide à comprendre la logique qui se cache derrière l'orthographe des mots et les difficultés de la langue.

En 10 leçons commentées et accompagnées d'exercices, vous pourrez apprendre de façon nouvelle et, enfin, enterrer pour de bon votre peur de trébucher à l'écrit sur l'orthographe des mots et la conjugaison des verbes. Avec l'Anti-manuel d'orthographe, l'auteur propose une approche anticonformiste pour appréhender les arcanes de la langue française. Le succès est au rendez-vous : en 2013, la première édition sort en Poche.

Cette nouvelle édition 2022 est à jour des dernières évolutions de l'orthographe et augmentée de nouvelles précisions.

Pascal Bouchard est un prof qui a quitté la classe ! Agrégé de lettres modernes, il se fait remarquer par Denoël qui publie les romans écrits par ses élèves de 4ème et passe chez Pivot. En 1984, il crée sur France Culture une émission hebdomadaire consacrée à l'innovation pédagogique qui sera la référence pendant près de quinze ans, puis se consacre entièrement au journalisme et crée une agence de presse spécialisée dans l'éducation.

Son savoir-faire d'enseignant ne l'a jamais quitté. Il est aussi l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages sur la pratique du français, le système éducatif ainsi que de textes littéraires et de plusieurs essais sur la morale et la politique.

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE

112 pages - Format 13,5 x 20cm - ISBN : 978-2-35113-383-5 - PARUTION : 20 avril 2022 - Prix : 13,50 €

Edisens : 4 rue des Anglais 75005 - RCS Paris 824 063 044 - T 07.69.71.85.23 - www.edisens.fr / poleedition@edisens.fr



Le Mémorial de la Shoah lance un cycle sur les "Atrocités De Masse Au XXie Siècle"

Le Mémorial de la Shoah consacre une semaine de conférences dédiées aux atrocités de masse commises au xxie siècle. Le terme d'atrocités de masse agrège des actes liés au processus génocidaire : nettoyage ethnique, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Cette semaine s'ouvre par une conférence inaugurale qui pose un cadre théorique – juridique, historique et géopolitique – à la construction du processus génocidaire. Dans le but d'informer, d'approfondir les connaissances et in fine de prévenir, quatre rencontres spécifiques sont proposées à l'auditorium du Mémorial autour de zones géographiques et groupes ethniques ayant connu des persécutions ces deux dernières décennies : les Soudanais du Darfour, les Ouïghours en Chine, les Rohingyas en Birmanie, et les Yézidis en Irak.

Les rencontres seront retransmises en direct sur le site internet, les pages Facebook et Youtube du Mémorial de la Shoah.

Les Soudanais du Darfour

La guerre a commencé au Darfour début 2003, lorsque des groupes rebelles attaquent les forces gouvernementales et détruisent les avions militaires stationnés sur l'aéroport d'El-Fasher. Le régime islamiste d'Omar el-Béchar réagit par une opération de contreinsurrection particulièrement violente, l'armée régulière et ses milices supplétives se livrant à des massacres et des déplacements massifs des populations des principaux groupes ethniques non arabes, accusées en bloc de soutenir les rebelles. Dès les deux premières années du conflit, les plus intenses, on compte 300 000 victimes civiles et près de 3 millions de personnes déplacées. Comment caractériser ces atrocités de masse toujours en cours malgré la révolution qui a mis fin au règne d'el-Béchar à Khartoum ?

Dimanche 14 mai 2023

Les Ouïghours

Les crimes et atrocités de masse commis à l'encontre des Ouïghours, Kazakhs et autres groupes ethniques turciques au Xinjiang en Chine sont largement documentés : recours au travail forcé, surveillance généralisée, tortures, violences sexuelles, viols systématisés, internements de masse, politiques de stérilisation massive et forcée, de sinisation, d'éradication de la culture et de l'identité ouïgoures, séparation des enfants de leurs familles... Ces éléments qui relèvent de politiques systématiques et planifiées ont été mis au jour par des chercheurs, des activistes et, plus récemment, par le Tribunal ouïghour (Londres, 2021). Comment appréhender le caractère total de cette violence de masse ? Comment caractériser ces éléments ? Comment anthropologues, juristes et historiens pensent-ils cette violence ?

Mardi 16 mai 2023

Les Rohingyas

Depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948, et plus particulièrement à partir des années 1960, les Rohingyas subissent de graves persécutions qui ont mené à leur exclusion de la communauté nationale. En août 2017, l'État Rakhine, région où vit principalement cette minorité apatride et musulmane, a été le théâtre de massacres de Rohingyas, de viols, de destructions systématiques de villages, commis par les forces de sécurité birmanes et des milices supplétives bouddhistes. Dès les premiers jours des opérations, des responsables onusiens, chefs d'État et experts de terrain ont évoqué la piste génocidaire.

Dimanche 21 mai 2023

Les Yézidis

À l'été 2014, la prise par l'État islamique (EI) de la région du Sinjar, au nord de l'Irak, a brutalement et considérablement aggravé les conditions de vie précaires des Yézidis. Le refus d'une conversion à l'islam a entraîné l'assassinat de dizaines de milliers d'hommes, l'enlèvement d'enfants et de femmes, réduites à l'état d'esclaves sexuelles, et une migration considérable vers les camps de la région kurde et les montagnes adjacentes. Huit ans plus tard, l'enquête spéciale diligentée par l'ONU affirme avoir identifié la « preuve claire et convaincante qu'un génocide a été commis par l'EI contre les Yézidis en tant que groupe religieux »

Dimanche 21 mai 2023

Principes, référentiel, démarches pédagogiques. Le Conseil supérieur des programmes détaille ses propositions pour “renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée”, peut-on lire dans un communiqué de presse mis en ligne vendredi 24 mars.

Celles-ci comprennent notamment des éléments de contexte concernant l'éducation au développement durable (références institutionnelles internationales et nationales en matière d'enjeux, d'objectifs, de principes et de valeurs), mais aussi des conseils de mise en oeuvre de l'EDD et un référentiel de compétences scolaires de l'EDD. Ce dernier identifie quatre champs de compétences, et propose des repères de progressivité du cycle 1 au lycée.

“Sans apporter de modifications aux programmes en vigueur, cette nouvelle étape pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée vise à aider les équipes enseignantes et éducatives” précise le communiqué de presse.

Prérequis : L'EDD est une éducation transversale qui repose sur plusieurs grands principes :

- une intégration dans l'ensemble des enseignements scolaires et dans des actions et projets éducatifs faisant intervenir des partenaires de l'École ;
- une approche globale, systémique et pluridisciplinaire ;
- la promotion d'une conception positive et prospective des questions de développement durable.

L'EDD peut ainsi être une nouvelle façon de lire et de penser le monde d'aujourd'hui et celui de demain, un moyen privilégié d'aider les jeunes à donner un sens au monde dans lequel ils vont vivre, à leur donner un horizon, à leur fournir des clés pour participer à la construction de futurs qui ne sont pas écrits d'avance ;

- une diversité de thématiques ne se limitant pas strictement aux questions écologiques ou de changement climatique. Ainsi, à partir d'entrées de nature environnementale, tout le registre scientifique, technologique, social, économique et culturel peut être exploré (ressources naturelles, risques majeurs, changement climatique, biodiversité, éducation à la santé, ville durable, transports et mobilité, aménagement et développement des territoires, agriculture durable, gestion de l'eau, et alimentation de la population mondiale, enjeux démographiques, développement et inégalités, solidarité, paix, éthique, etc.

Plusieurs objectifs y sont distingués, tels que :

“renforcer la formation des élèves aux questions environnementales dans le cadre de trois volets éducatifs (éducation scientifique, éducation à la complexité et à l'analyse systémique, éducation à la citoyenneté environnementale)”,

“rendre plus explicites les apports disciplinaires et interdisciplinaires à l'appropriation des grandes questions de société relevant du champ de l'EDD”, ou encore “améliorer la visibilité de la contribution des projets éducatifs menés dans le cadre de l'EDD aux objectifs poursuivis”,

“faciliter l'articulation avec les autres éducations transversales (éducation à la santé notamment) et enjeux éducatifs (valeurs de la République, citoyenneté, égalité filles-garçons, éducation à la solidarité, etc.)”.

ÉTATS-UNIS, ARMES À FEU ET FUSILLADES À RÉPÉTITION





D'après les recensements de l'ONG Gun Violence Archive, les Etats-Unis ont été le théâtre de 251 fusillades de masse depuis le début de l'année 2019. L'ONG qualifie de fusillade de masse tout incident armé au cours duquel quatre personnes au moins sont touchées par balles.

A chaque bain de sang, les Américains se divisent sur les explications du nombre record de fusillades dans leur pays, certains avançant des raisons alternatives à la présence écrasante des armes à feu.

Le droit au port d'armes est inscrit dans la Constitution américaine et un tiers des adultes déclarent posséder au moins une arme à feu.

Toute sorte d'armes s'achètent facilement, du fusil d'assaut au pistolet rose pour petite fille. Au niveau fédéral, il n'y a aucune règle pour les ventes entre particuliers, qui représentent environ un tiers des transactions. En magasin, le vendeur doit vérifier le casier criminel de l'acheteur avant de lui remettre son arme. Certaines condamnations, notamment pour violences, bloquent la transaction.

De nombreuses voix émergent pour demander des contrôles renforcés et l'interdiction des armes les plus meurtrières, mais le puissant lobby des armes, National Rifle Association (NRA), s'y est toujours opposé.

Compte-tenu de son influence sur la classe politique, très peu de mesures concrètes ont été adoptées, à l'exception d'une interdiction en 2018 des "bump stocks", un dispositif permettant de tirer en rafale et utilisé par l'auteur de la tuerie de Las Vegas (58 morts) en 2017.

La Chambre des représentants, contrôlée par les démocrates, a adopté en début d'année une loi rendant les contrôles des antécédents obligatoires dans toutes les transactions. Mais le Sénat aux mains des républicains refuse pour l'instant de s'en saisir.





NRA : pourquoi le lobby des armes est devenu si puissant aux Etats-Unis

Comme à chaque fois, des voix s'élèvent pour la régulation des armes. Comme à chaque fois, ces appels restent lettre morte. Pourquoi ? C'est principalement à cause de la NRA, la National Rifle Association, qui, depuis plus de quinze ans, est parvenue à empêcher une plus stricte régulation des armes. Mais comment fait-elle ?

Aux États-Unis, les profs multiplient les entraînements contre les fusillades

Alors que la Cour suprême américaine vient de renforcer le droit de porter une arme à l'extérieur de son domicile, les professeurs du pays multiplient les entraînements dans leurs salles de classe pour se prémunir au mieux de potentielles attaques.

Dispositif pour bloquer la porte d'entrée, sacs et cartables pare-balles, entraînements réguliers... En plus de l'enseignement classique, dans la plupart des États du pays, les profs américains ont également la responsabilité de maintenir la sécurité de leurs élèves en cas d'attaques armées.

Entre 2007 et 2017, la part d'écoles publiques qui procèdent à ce genre d'exercices est passée de 40 à 95%. Face à ce climat anxiogène, les enseignants partagent leur quotidien sur les réseaux sociaux et dénoncent leurs conditions de travail difficiles.

“Vous êtes-vous déjà demandé si vous seriez prêt à mourir pour vos clients ? Ce n'est pas une métaphore, est-ce que vous seriez prêt à prendre une balle pour les sauver ? Car c'est une question que tous les profs aux États-Unis se sont posée à un moment ou un autre” interroge une professeure sur TikTok.

“Tout le monde vit dans la peur et nous demandons juste que des mesures soient prises” ajoute une autre enseignante. “Être enseignant ou étudiant est quelque chose qui fait peur en ce moment, mais il pourrait en être autrement” précise une dernière.

Visionner la vidéo : https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/fusilladeau-texas/video-aux-etats-unis-les-profs-multiplient-lesentraînements-contre-les-fusillades_5254504.html

“Qui a le droit de porter et de détenir des armes en France ?

L'état du droit pour la détention et le port d'armes en France, c'est la question du jour avec Laurent Franck Liénard, avocat au barreau de Paris, spécialiste de la législation sur les armes.

Franceinfo : Qui a droit de porter une arme sur soi aujourd'hui en France ? Laurent Franck Liénard : Il y a très peu de personnes qui sont autorisées à porter des armes, ce sont les forces de l'ordre, et il faut distinguer en service et hors service. En service, ce sont les forces de l'ordre d'une manière générale, policiers municipaux, police de l'environnement, les gardes champêtres, les militaires de Vigipirate. Et les personnes menacées, qui peuvent porter une arme au quotidien...

Qui sont ces personnes ? Des personnes qui ont des menaces très sérieuses et très précises sur leur intégrité physique et qui ont décidé de ne pas prendre de garde du corps.

Les magistrats aussi ? Oui, ils ont le droit de porter les armes. Il y a très peu de magistrats qui portent des armes, mais certains juges antiterroristes sont armés.

Et il y a des agents de surveillance... Oui, c'est la grande nouveauté de 2017. On a créé des agents de sécurité armés. Ils bénéficient d'une formation particulière et d'un agrément particulier. Il y a deux types d'agents de sécurité armés, ce sont ceux qui sont affectés à la surveillance de certains sites, comme certains parcs d'attraction, et les agents de sécurité rapprochés, les gardes du corps.

Est-ce qu'un fusil d'assaut peut être détenu par un particulier en France ? En France, les particuliers peuvent détenir des armes de type fusil d'assaut, mais qui ne tirent pas en rafales, ce sont des carabines semi-automatiques, des calibres de guerre, mais tirant au coup par coup. Les tireurs sportifs peuvent détenir ce type d'armes. Ce sont des armes de catégorie B. Ils bénéficient d'autorisation de détention. Ils ne peuvent pas les porter, mais ils peuvent les transporter pour aller au stand de tir et ils peuvent les détenir chez eux, dans des coffres. Les conditions sont draconiennes, il faut six mois dans un club de tir, il faut des antécédents judiciaires vierges, il y a une enquête de moralité qui est faite par les services de police.

Pour les fusils de chasse, quelle est la réglementation ? Les chasseurs ont l'autorisation d'acquérir des armes de chasse et de les porter dans les actions de chasse ou de les transporter pour leurs actions de chasse. Quand il les achètent, ils font la déclaration à la préfecture, qui va faire une évaluation du risque, une enquête de police, une enquête de moralité, et si on voit qu'il y a eu dans le passé, même dix ans avant, des violences volontaires, une conduite en état d'alcoolémie, des choses comme ça, ça suffit à procéder au dessaisissement de l'arme.

Article de Franceinfo : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-mon-affaire/qui-a-le-droit-de-porter-et-de-detenir-des-armes-enfrance_5151568.html

Le congé menstruel, bientôt adopté en France?

Tout ce qui touche au corps des femmes est encore tabou aujourd'hui en France. Historiquement, les menstruations ont été associées à des mythes et des croyances populaires. Souvent associées à une notion d'impureté, elles ont progressivement fait l'objet d'un fort tabou qui perdure encore aujourd'hui, sous différentes formes et à différents degrés selon les pays. Une information claire et non-stéréotypée sur les menstruations est aujourd'hui une nécessité pour normaliser ce sujet quotidien dans la vie des femmes.

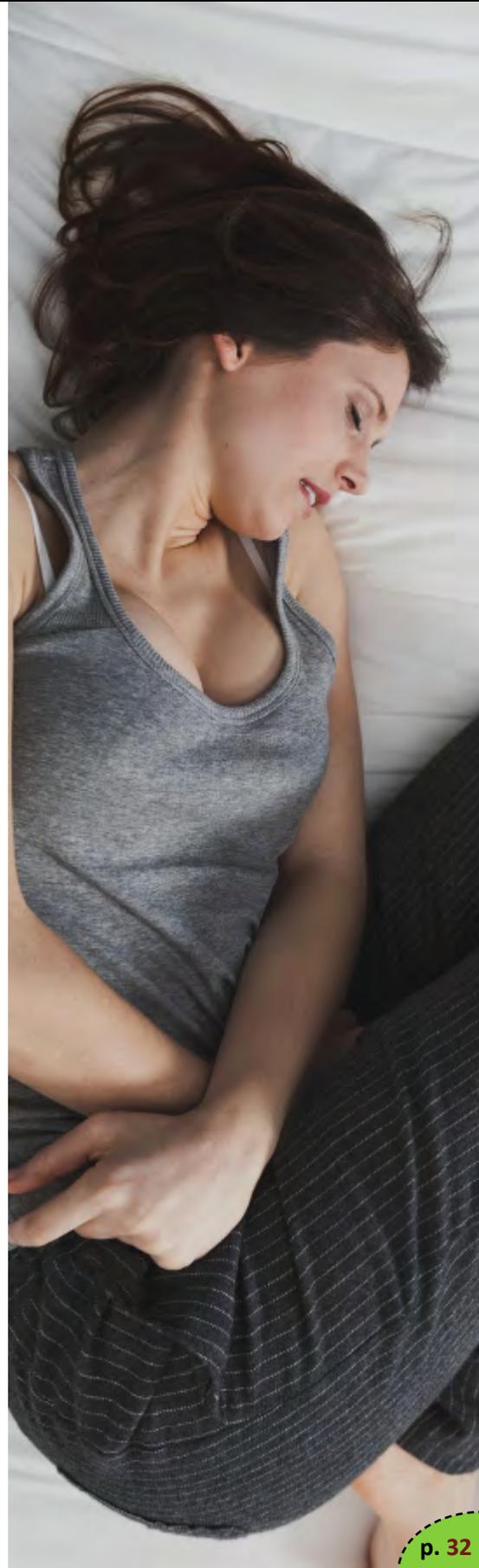
Le Collectif mondial sur la menstruation a instauré le 28 mai la journée de la santé et de l'hygiène menstruelle afin de sensibiliser sur les tabous relatifs aux menstruations, et d'englober tous les enjeux relatifs à la santé menstruelle. Cette journée permet de défendre l'idée que la santé menstruelle est une question de santé, de droit et de dignité, d'égalité et de sécurité. A cet égard, c'est la société, pensée par et pour des hommes, qui doit s'adapter aux femmes.

Le tabou des règles engendre une forme de silence sur ce sujet pour lequel aucune connaissance particulière ne serait nécessaire et qui pourrait être vécu naturellement par les jeunes filles et les femmes concernées, sans que cela ne cause de problèmes particuliers. Or, il apparaît que de nombreuses idées fausses circulent à propos des règles et qu'il existe beaucoup de zones d'ombre et d'incertitudes. Les intéressées sont souvent en demande d'informations, sans toujours savoir à qui s'adresser pour obtenir des réponses et sans parfois oser aborder cette question, y compris auprès de professionnels de santé. Ce déficit d'information a des conséquences préjudiciables pour le bien-être et la santé des femmes et il est indispensable d'y remédier.

"Congé menstruel en France: bientôt une proposition de loi, les associations mitigées"

"Douleurs pénibles, gêne épuisante, crampes débilitantes, mal-être, remarques désagréables... Voici une courte liste de ce que peuvent ressentir les personnes menstruées pendant leur période de règles au travail. En effet, selon une enquête Ifop réalisée en octobre 2022, 53% des salariées ont des menstruations douloureuses, et deux tiers des femmes en activité ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail."

Lire l'article complet [ici](#)



Définition. Un congé menstruel est une période pendant laquelle une personne qui souffre de règles douloureuses peut prendre un ou plusieurs jours de congés, payés ou non.

"Congé menstruel : après l'Espagne, la France pourrait l'adopter ?"

Adopté par 185 voix favorables, 154 contres et 3 abstentions, l'Espagne fait désormais partie des rares pays, avec l'Indonésie, le Japon et la Zambie, à accorder un congé menstruel. Selon le gouvernement de gauche, cette mesure aurait aussi pour objectif de briser le tabou entourant les règles. Avec ce texte, l'accès à l'avortement dans les hôpitaux publics a aussi été renforcé, dans un pays très marqué par la religion catholique. La durée de ce congé, attribué par les médecins, n'a cependant pas été précisée dans la nouvelle loi. De l'autre côté des Pyrénées, des députés et sénateurs français travaillent à une loi similaire, concernant cette « situation spéciale d'incapacité temporaire » comme le définit l'Espagne. Selon la sénatrice socialiste Hélène Conway-Mouret « [...] la France y est prête. Ce serait une belle occasion de montrer l'exemple ».



Certaines associations féministes, comme Osez le féminisme, se sont positionnées contre en appelant à investir la recherche et en dénonçant les risques de discriminations à l'embauche. « L'intention est bonne » mais « c'est une fausse bonne idée », expliquait la porte-parole de l'association Fabienne El Khoury sur France Info. La création d'un congé menstruel pourrait ainsi ralentir la recherche à ce sujet, n'apportant aucune solution aux femmes ayant des règles douloureuses. Selon la sénatrice Conway-Mouret, « cette position est entendable et se défend. Trop souvent, les femmes ont fait l'objet de discriminations par le passé ». La sénatrice, comme la porte-parole, s'accordent à dire que la reconnaissance de ces douleurs est une bonne chose, dans une société où les règles restent un sujet tabou. Entre associations, personnalités politiques et opinion publique, la loi espagnole semble avoir donné un regain d'intérêt au débat, qui pourrait s'inviter au Parlement français dans les prochains mois.

Lire l'article complet :

<https://www.publicsénat.fr/article/societe/conge-menstruel-apres-lespagne-la-france-pourrait-l-adopter-236875>

Le congé menstruel est rare en France ! Moins de 10 entreprises l'ont instauré pour le confort des salariées qui vivent les règles comme un handicap. Moins de dix entreprises en France proposent à leurs salariées un congé menstruel rémunéré. Une seule est dans les Hauts-de-France, Critizr à Lille. Xavier Molinie, le directeur des ressources humaines justifie ce choix : "Il est de mon devoir de trouver des solutions pour accompagner les souffrances des salariées. Les règles douloureuses des femmes ne doivent pas freiner leur carrière."



L'ACTU ÉCOLO

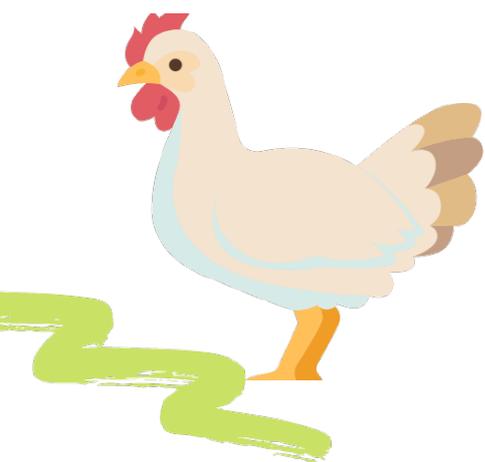
ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Français disent vouloir manger moins de viande

D'après un baromètre publié ce 4 avril par le Réseau Action Climat, les Français sont de plus en plus nombreux à souhaiter manger moins de viande.

Dans le détail, 57 % des Français affirment avoir réduit leur consommation de viande ces trois dernières années, et 39 % souhaitent la diminuer dans les trois prochaines années — 9 points de plus qu'en 2021. La volonté de faire des économies arrive en tête des motivations (53 % des répondants), mais 45 % des Français expliquent leur choix par des raisons écologiques. Diminuer fortement l'élevage est en effet l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la crise climatique.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#)



7 choses à savoir sur l'élevage des poules au sol

L'élevage dit « au sol » pour la production d'œufs est en plein développement. Le nombre de poules détenues dans ces conditions a doublé en quelques années. Aujourd'hui, 6 millions de poules vivent dans des élevages « au sol » en France.

Chaque élevage peut détenir des dizaines de milliers d'animaux dans des bâtiments sans accès à l'extérieur. Ce mode d'élevage cause d'importantes souffrances aux poules : stress, promiscuité, faible résistance aux maladies, picage ou cannibalisme, absence de soins aux animaux malades ou blessés.

Lire l'article complet de L214 [ici](#).

Forêts saines, planète saine, êtres humains en bonne santé

Les forêts sont souvent appelées les poumons de la planète, car elles absorbent le dioxyde de carbone nocif et produisent de l'oxygène vital. Il n'est donc pas exagéré d'assimiler des forêts saines à des personnes en bonne santé, le thème de la Journée internationale des forêts de cette année.

Couvrant 31% des terres de la planète et abritant 80% de toutes les espèces terrestres, les forêts sont cruciales pour la santé et le bien-être humains, mais leur perte à travers la planète menace les gens du monde entier. Voici cinq choses que vous devez savoir sur la relation interdépendante séculaire et toujours croissante entre les forêts et la santé humaine: à lire [ici](#). Article complet [ici](#).



L'Assemblée générale va demander l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'action climatique

L'Assemblée générale des Nations Unies va demander l'avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les obligations des pays en matière de lutte contre le changement climatique, suite à l'adoption par consensus d'une résolution.

La résolution a été présentée par le Vanuatu, pays insulaire du Pacifique affecté par les cyclones, et soutenue par un groupe de 17 pays de diverses régions. Elle est axée sur les effets néfastes du changement climatique sur les petits États insulaires en développement ainsi que sur la justice climatique.

La CIJ, également connue sous le nom de Cour mondiale, est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Bien que ses avis consultatifs ne soient pas juridiquement contraignants, ils ont une autorité juridique et un poids moral.

Une action plus audacieuse

S'exprimant avant le vote, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a noté que les avis consultatifs de la Cour ont une importance considérable.

« S'il est rendu, cet avis aidera l'Assemblée générale, les Nations Unies et les États membres à prendre les mesures climatiques plus audacieuses et plus fortes dont notre monde a désespérément besoin », a-t-il déclaré.

M. Guterres a rappelé les dernières données scientifiques sur le climat, dévoilées ce mois-ci, qui confirment que l'être humain est responsable de la quasi-totalité du réchauffement de la planète au cours des 200 dernières années.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre en outre qu'il est possible de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, mais que le temps presse.

Justice climatique et coopération

Le chef de l'ONU a souligné qu'il était temps d'agir en faveur du climat et de la justice climatique.

« La crise climatique ne peut être surmontée que par la coopération, entre les peuples, les cultures, les nations et les générations. Mais l'injustice climatique qui s'envenime alimente les divisions et menace de paralyser l'action climatique mondiale », a-t-il averti.

Le Premier ministre du Vanuatu, Alatoi Ishmael Kalsakau, a déclaré que l'ambition d'atteindre l'objectif de 1,5 degré « est encore loin de ce qui est nécessaire », et qu'un avis

consultatif de la CIJ pourrait apporter une clarté qui bénéficierait aux efforts mondiaux pour faire face à la crise climatique et stimulerait davantage la coopération.

Il a indiqué que le texte final de la résolution était le résultat de longues consultations et délibérations, et il a également souligné le rôle important joué par les jeunes étudiants en droit du Pacifique qui ont inspiré l'initiative.

« Les négociations intenses et engagées avec le groupe principal et avec l'ensemble des membres de l'ONU témoignent de l'importance de cette initiative, mais aussi de la volonté collective de s'attaquer à la crise climatique », a-t-il déclaré.

« Ce n'est pas une solution miracle, mais elle peut apporter une contribution importante au changement climatique, à l'action climatique, notamment en catalysant une ambition beaucoup plus élevée dans le cadre de l'Accord de Paris », a-t-il ajouté, faisant référence au traité international de 2015 sur le changement climatique.

Une résolution historique

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a publié une déclaration saluant chaleureusement la « résolution historique ». Un avis consultatif de la CIJ « pourrait être un catalyseur important pour l'action climatique urgente, ambitieuse et équitable qui est nécessaire pour arrêter le réchauffement de la planète et pour limiter et réparer les préjudices causés aux droits de l'homme par le climat », a-t-il déclaré.

Il s'est également félicité que la résolution « reconnaisse clairement la pertinence d'une action aujourd'hui pour les générations à venir ». Le chef des droits de l'homme de l'ONU a indiqué que son bureau, le HCDH, avait largement documenté les incidences du changement climatique sur les droits de l'homme et défini les obligations des États et d'autres acteurs en la matière. « Les États ont l'obligation d'atténuer les effets du changement climatique, de s'y adapter et de remédier aux pertes et dommages qui en résultent », a déclaré M. Türk. « Nous sommes impatients de partager cette expertise dans le cadre de ce processus très important devant la Cour internationale de justice ».

CLIMAT : LE GIEC PUBLIE SON DERNIER GUIDE DE SURVIE POUR LA PLANÈTE

La lenteur du monde à agir pour s'attaquer à la crise climatique est en train de miner nos chances de limiter le réchauffement à un seuil viable, ont mis en garde les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un nouveau rapport, relevant que seule « une action climatique urgente peut garantir un avenir viable pour tous ».

De son côté, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a averti que la planète n'a plus une minute à perdre pour éviter le pire.

A l'ONU, comme du côté des scientifiques du GIEC, on estime que le rythme et l'ampleur des mesures prises jusqu'à présent, ainsi que les projets actuels, sont insuffisants pour lutter contre le changement climatique. Et le réchauffement climatique causé par l'activité humaine atteindra 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle dès les années 2030-2035.

« Il existe de nombreuses options réalisables et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique d'origine humaine, et elles sont disponibles dès maintenant », ont ainsi fait valoir depuis la ville suisse d'Interlaken, les experts du GIEC.

En attendant, la fenêtre qui nous

permettrait de contenir les dérèglements climatiques au seuil jugé viable de 1,5°C « se referme rapidement », peut-on lire dans la synthèse publiée lundi. En 2018, le GIEC avait mis en évidence l'ampleur sans précédent du défi à relever pour maintenir le réchauffement à 1,5 °C. Cinq ans plus tard, ce défi est encore plus grand en raison de l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, souligne le GIEC.

Le temps presse, mais la voie à suivre est claire

Pour le chef de l'ONU, l'humanité est sur une glace mince - et cette glace fond rapidement.

« Le taux d'augmentation de la température au cours du dernier demi-siècle est le plus élevé depuis 2.000 ans. Les concentrations de dioxyde de carbone n'ont jamais été aussi élevées depuis au moins deux millions d'années. La bombe à retardement du climat fait tic-tac », a-t-il mis en garde.

Les chiffres compilés par les scientifiques donnent d'ailleurs la mesure du défi pour la planète. Plus d'un siècle de combustion de combustibles fossiles et d'utilisation inégale et non durable de l'énergie et des sols a ainsi entraîné un réchauffement de la planète de 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels.



Les émissions mondiales annuelles de gaz à effet de serre (GES) sont aujourd'hui 50% plus élevées qu'il y a 30 ans et des 2.400 milliards de tonnes imputables historiquement à l'activité humaine, plus de 40% des émissions ont été produites au cours des trois dernières décennies. Dans ces conditions, la concentration de CO2 dans l'atmosphère bat des records année après année. Le réchauffement mondial risque fort d'atteindre 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle, « à court terme ».

Dans ce contexte, « toutes les régions du monde devraient faire face à une hausse des menaces climatiques » pour les humains et les écosystèmes. De plus, cela se conjugue par des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses qui ont des répercussions de plus en plus dangereuses ».

Escalade rapide des risques « L'intégration d'une action climatique efficace et équitable permettra non seulement de réduire les pertes et les dommages subis par la nature et les populations, mais aussi d'obtenir des avantages plus larges », a affirmé le Président du GIEC, Hoesung Lee. « Ce rapport de synthèse souligne l'urgence de prendre des mesures plus ambitieuses et montre que, si nous agissons maintenant, nous pouvons encore assurer un avenir durable vivable pour tous ».



Chaque augmentation du réchauffement se traduit par une escalade rapide des risques. La liste de ces menaces comprend notamment la hausse des vagues de chaleur meurtrières, la fonte des glaciers, la hausse du niveau des océans, la réduction de l'accès à l'eau, les inondations, la propagation de maladies et le recul de la production alimentaire. Sans compter les dizaines de millions de réfugiés climatiques prévus au cours des prochaines décennies. « Lorsque ces risques s'ajoutent à d'autres événements indésirables, tels que les pandémies ou les conflits, ils deviennent encore plus difficiles à gérer », alerte le GIEC.

« Près de la moitié de la population mondiale vit dans des régions très vulnérables au changement climatique. Au cours de la dernière décennie, les décès dus aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes ont été 15 fois plus nombreux dans les régions très vulnérables », a déclaré Aditi Mukherji, l'un des 93 auteurs de ce rapport de synthèse, relevant que « la justice climatique est essentielle car ceux qui ont le moins contribué au changement climatique sont touchés de manière disproportionnée ».

Des pertes et dommages sont mis en évidence

Face à cette situation, les experts estiment qu'il est essentiel d'accélérer les mesures d'adaptation au changement climatique afin de combler l'écart entre les mesures d'adaptation existantes et les mesures nécessaires. Par ailleurs, pour maintenir le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre de manière profonde, rapide et durable dans tous les secteurs.

Cela impliquerait de plafonner les émissions mondiales d'ici 2025, au plus tard, puis de les réduire de près de moitié d'ici à 2030 si l'on veut limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Pour le chef de l'ONU, le rapport du GIEC reste finalement « un guide de survie pour l'humanité et un guide pratique pour désamorcer cette bombe à retardement ». « Ce rapport est un appel à accélérer massivement les efforts climatiques de tous les pays, de tous les secteurs et de tous les calendriers. En bref, notre monde a besoin d'une action climatique sur tous les fronts - tout, partout, en même temps », a dit M. Guterres.

Mais pour favoriser le développement durable, le GIEC penche pour un accroissement du financement des investissements. A ce sujet, les gouvernement, les investisseurs, les banques centrales et les régulateurs financiers peuvent jouer leur rôle.

L'autre axe de la révolution verte porte sur des changements dans le secteur alimentaire, l'électricité, les transports, l'industrie, les bâtiments et l'utilisation des sols, des actions qui vont permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre. « Nous vivons dans un monde diversifié où chacun a des responsabilités et des possibilités différentes d'apporter des changements. Certains peuvent faire beaucoup, tandis que d'autres auront besoin d'un soutien pour les aider à gérer le changement », a insisté M. Lee.



Chaque pays doit faire partie de la solution

Plus globalement, il s'agit d'intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique à des actions visant à réduire ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre, de manière à obtenir des avantages plus larges. Par exemple, l'accès à une énergie et à des technologies propres améliore la santé, en particulier celle des femmes et des enfants ; l'électrification à faible émission de carbone, la marche, le vélo et les transports publics améliorent la qualité de l'air, la santé, les possibilités d'emploi et l'équité.

D'autant que dans cette course contre la montre, le rapport précise qu'en l'absence de mesures immédiates et ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le budget qui nous donne 50% de chances de ne pas dépasser le 1,5°C sera pour ainsi dire épuisé d'ici 2030.

Devant un tel scénario catastrophe, le chef de l'ONU, défend pour sa part, un plan visant à dynamiser les efforts pour réaliser ce pacte de solidarité climatique grâce à un programme d'accélération où tout le monde mettra la main à la pâte. Il s'agit tout d'abord pour les parties « d'appuyer immédiatement sur le bouton d'accélération de leurs échéances de réduction nette des émissions afin de parvenir à une réduction nette des émissions à l'échelle mondiale d'ici 2050 ».

Plus précisément, il invite les dirigeants des pays développés à s'engager à atteindre le niveau zéro le plus près possible de 2040, la limite qu'ils devraient tous s'efforcer de respecter. De leur côté, les dirigeants des économies émergentes doivent s'engager à atteindre l'ob-



jectif de zéro net à une date aussi proche que possible de 2050 - là encore, la limite qu'ils devraient tous s'efforcer de respecter.

« Chaque pays doit faire partie de la solution. En exigeant que les autres agissent en premier, on s'assure que l'humanité arrive en dernier », a mis en garde M. Guterres.

Un programme d'accélération vers la fin des énergies fossiles

Ces contours font partie d'un programme d'accélération de l'ONU, qui mise aussi sur la fin de tout financement international public et privé du charbon. L'ONU appelle la communauté internationale à arrêter toute expansion des réserves existantes de pétrole et de gaz, en réorientant les subventions accordées aux combustibles fossiles vers une transition énergétique équitable.

« Cesser d'octroyer des licences ou de financer de nouvelles exploitations de pétrole et de gaz, conformément aux conclusions de l'Agence internationale de l'énergie », a insisté le Secrétaire général de l'ONU.

Et pour y arriver, l'ONU veut la mise en place d'une réduction progressive de la production de pétrole et de gaz à l'échelle mondiale, compatible avec l'objectif de zéro émission nette en 2050. Ce qui

conduira naturellement à garantir une production nette d'électricité nulle d'ici 2035 pour tous les pays développés et 2040 pour le reste du monde.

A ce sujet, il appelle également les patrons de toutes les compagnies pétrolières et gazières à faire partie de la solution.

Plus globalement, tous ces nouveaux plans climatiques doivent refléter l'accélération dont la planète a « besoin aujourd'hui, au cours de cette décennie et de la suivante ». Cette feuille de route sera débattue lors du sommet sur l'ambition climatique qui se tiendra en septembre prochain à New York. « Nous n'avons jamais été aussi bien équipés pour relever le défi climatique, mais nous devons dès maintenant passer à la vitesse supérieure en matière d'action climatique », a conclu le chef de l'ONU, relevant que la planète n'a pas « un instant à perdre ».





Ouganda : l'ONU appelle à ne pas promulguer un projet de loi anti-LGBTQI+

Le chef des droits de l'homme de l'ONU a appelé le Président ougandais Yoweri Museveni à ne pas promulguer une loi prévoyant de lourdes peines contre les homosexuels, relevant que cette nouvelle législation adoptée par le parlement ougandais était « draconienne, dévastatrice et profondément troublante ».

« Cette loi, si elle entre en vigueur, aura de graves répercussions négatives sur la société dans son ensemble et érodera les progrès réalisés au fil des ans », a dénoncé dans un communiqué, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH), l'adoption de ce projet de loi discriminatoire - probablement l'un des pires du genre dans le monde - est un développement très troublant.

Le parlement ougandais a voté, mardi, une loi prévoyant de lourdes peines pour les personnes entretenant des relations homosexuelles, lors d'une séance agitée. « Le projet de loi, adopté par le Parlement ougandais le 21 mars, prévoit la peine de mort pour le délit d'homosexualité aggravée, l'emprisonnement à vie pour le [délict

d'homosexualité], jusqu'à 14 ans pour la tentative d'homosexualité. Cette peine peut aller jusqu'à 20 ans de prison pour la promotion de l'homosexualité », a-t-il ajouté.

La loi doit désormais être soumise au Président Museveni, qui pourra soit la promulguer soit y opposer son veto.

« Si elle est signée par le Président, elle fera des lesbiennes, des gays et des bisexuels d'Ouganda des criminels, simplement parce qu'ils existent, parce qu'ils sont ce qu'ils sont », a mis en garde M. Türk, relevant qu'une telle loi pourrait donner « carte blanche à la violation systématique de la quasi-totalité de leurs droits humains et servir à inciter les gens à s'opposer les uns aux autres ».

Lire l'article complet [ici](#).

La Cour pénale internationale émet un mandat d'arrêt contre Vladimir Poutine

La Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) a émis vendredi 17 mars un mandat d'arrêt contre le Président russe Vladimir Poutine, en lien avec des crimes de guerre présumés concernant la déportation et le « transfert illégal » d'enfants de territoires occupés d'Ukraine, a déclaré le Président de la CPI.

« Le contenu des mandats est secret pour protéger les victimes », a dit Piotr Hofmański. « Néanmoins, les juges ont décidé de rendre publique l'existence des mandats, dans l'intérêt de la justice et pour prévenir de futurs crimes ».

La Chambre préliminaire II de la CPI a également émis un mandat d'arrêt contre la Commissaire russe aux droits de l'enfant, Maria Alekseyevna Lvova-Belova. Les ordonnances stipulent que chacun est « prétendument responsable du crime de guerre de déportation illégale » d'enfants des territoires occupés d'Ukraine vers la Russie, a déclaré la Cour qui est soutenue par l'ONU.

« Responsabilité criminelle »

« Les crimes auraient été commis dans le territoire ukrainien occupé au moins à partir du 24 février 2022 », a détaillé la CPI. « Il existe des motifs raisonnables de croire que M. Poutine et Mme Lvova-Belova portent une responsabilité pénale individuelle ».

Le tribunal a estimé qu'il y a des motifs raisonnables selon lesquels M. Poutine est responsable d'avoir commis les actes directement, conjointement avec d'autres et, ou par l'intermédiaire d'autres, et « pour son incapacité à exercer un contrôle approprié sur les subordonnés civils et militaires qui ont commis les actes, ou ont permis leur commission, et qui étaient sous son autorité et son contrôle effectifs, en vertu de la responsabilité de leur supérieur ». Toutes les allégations sont conformes au Statut de Rome. Ni la Russie ni l'Ukraine ne sont parties au statut, qui a créé l'organe judiciaire en 1998.

Protéger les victimes

Le Procureur de la CPI, Karim Karim A. A. Khan, a déclaré que les responsables des crimes présumés doivent rendre des comptes et que les enfants doivent être rendus à leurs familles et communautés. « Nous ne pouvons pas permettre que les enfants soient traités comme s'ils étaient un butin de guerre », a-t-il déclaré. « Les incidents identifiés par mon Bureau comprennent la déportation d'au moins des centaines d'enfants enlevés d'orphelinats et de foyers pour enfants. Beaucoup de ces enfants, selon nous, ont depuis été donnés à l'adoption en Fédération de Russie ».

Grâce à des décrets présidentiels émis par le Président Poutine, la loi a été modifiée en Russie pour accélérer l'attribution de la citoyenneté russe, facilitant ainsi leur adoption par des familles russes.

« Mon Bureau allègue que ces actes, entre autres, démontrent une intention de retirer définitivement ces enfants de leur propre pays », a dit M. Khan. « Au moment de ces déportations, les enfants ukrainiens étaient des personnes protégées par la quatrième Convention de Genève ».

La Chambre avait initialement décidé que les mandats ne devaient pas être publiés afin de protéger les victimes et les témoins et aussi pour sauvegarder l'enquête, a déclaré M. Hofmański.

Cependant, consciente que la conduite visée dans la présente situation est prétendument en cours et que la sensibilisation du public aux mandats peut contribuer à prévenir la commission de nouveaux crimes, la Chambre a estimé qu'il est « dans l'intérêt de la justice d'autoriser le Greffe de divulguer publiquement l'existence des mandats, le nom des suspects, les crimes pour lesquels les mandats sont délivrés et les modes de responsabilité tels qu'établis par la Chambre », a déclaré la CPI.

Interrogé par des journalistes pour commenter les mandats d'arrêt lors du point de presse régulier à New York vendredi, le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, a souligné que la CPI et l'ONU étaient « des institutions distinctes, avec des mandats distincts ».

À propos de la CPI

- La Cour pénale internationale est un organe judiciaire indépendant et permanent. Il a été créé conformément au Statut de Rome, signé le 17 juillet 1998 lors d'une conférence dans la capitale italienne.
- Sa compétence s'étend à tous les crimes internationaux les plus graves commis après le 1er juillet 2002, date d'entrée en vigueur du Statut de Rome.
- La compétence de la Cour est limitée aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre, et au crime d'agression.
- Au cours des 20 premières années de fonctionnement, la CPI a jugé et résolu des affaires importantes pour la justice internationale, faisant la lumière sur des crimes commis par l'utilisation d'enfants soldats, la destruction du patrimoine culturel, la violence sexuelle ou les attaques contre des civils innocents.

Journée zéro déchet : l'ONU appelle à la guerre aux ordures

La planète se noie littéralement sous les ordures, et il est grand temps de la nettoyer, a déclaré jeudi le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, lors d'un événement dans la salle de l'Assemblée générale marquant la toute première Journée internationale du zéro déchet.

L'humanité génère actuellement plus de deux milliards de tonnes de déchets solides municipaux par an, qui comprennent des plastiques, des textiles, des aliments décomposés, des appareils électroniques et des piles jetés, des débris provenant de sites miniers et de chantiers de construction, et des conteneurs de produits chimiques abandonnés.

Comme le Secrétaire général l'a dit sans ambages, « l'humanité traite la planète comme une décharge », avertissant que cette montagne de déchets atteindra quatre milliards de tonnes d'ici 2050.

« Nous saccageons notre seul habitat », a-t-il affirmé. « Nous déversons un torrent de déchets et de pollution qui compromettent notre environnement, nos économies et notre santé ».



En Serbie, une application mobile cachée offre aux femmes un moyen sécurisé de dénoncer les actes de violence

Dans l'ombre de la pandémie de COVID-19, une deuxième crise est apparue à l'échelle mondiale, celle d'une recrudescence des violences à l'égard des femmes. Pourtant, l'organisation de la société civile serbe SOS Network of Vojvodina, qui offre une ligne d'assistance téléphonique pour les femmes victimes de violences domestiques, a relevé une baisse inquiétante du nombre de signalements de violences.

Déjà avant la pandémie, il était difficile et dangereux pour les survivantes de signaler les violences domestiques. Souvent, les agresseurs contrôlent et limitent l'accès aux moyens de communication de leurs survivantes. Or, les dispositifs de signalement obligent généralement les survivantes à communiquer par téléphone ou par SMS, ce qui n'est pas toujours facile à dissimuler et peut, en cas de découverte, exposer les femmes à un risque encore plus grand. Face aux restrictions de déplacement et aux mesures de confinement imposées par la pandémie, ces obstacles déjà problématiques sont devenus insurmontables pour de nombreuses femmes.

C'est pourquoi SOS Network of Vojvodina a décidé d'inventer un moyen plus sûr de signaler les violences. Dans le cadre du programme régional « Ending Violence against Women in the Western Balkans and Türkiye: Implementing Norms, Changing Minds » (Mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les Balkans occidentaux et en Türkiye : mettre en oeuvre des normes, changer les

mentalités), mené par ONU Femmes et financé par l'Union européenne, ce réseau de la société civile a développé une application mobile qui permet aux femmes de signaler les violences et de demander de l'aide. L'utilité de l'application a perduré bien au-delà des mesures de confinement. Aujourd'hui, avec un smartphone et une connexion Internet, n'importe qui en Serbie peut l'utiliser pour signaler une violence en cours ou déjà commise à son encontre ou à l'encontre d'autrui. Disponible en serbe, en anglais et en romani, elle a été adaptée pour pouvoir être utilisée par les personnes handicapées et elle est compatible avec les applications mobiles de lecture/écriture/dictée.

Grâce à une touche SOS, les utilisateurs peuvent appeler l'organisation de soutien la plus proche, ou choisir de contacter un service d'aide qu'ils connaissent déjà ou qui leur semble digne de confiance. L'application dispose également d'une fonction de messagerie instantanée qui permet aux femmes de contacter le personnel de l'organisation la plus proche pour obtenir un soutien psychosocial, des conseils et une orientation vers d'autres services.

Désormais utilisée par 13 organisations de femmes à travers le pays, l'application comptait environ 500 utilisateurs actifs en octobre 2022. Pour les survivantes qui n'ont nulle part où aller, l'application est une source de soutien et d'espoir : « [elle envoie] le message aux femmes qu'elles peuvent s'en sortir », explique Biljana. « Elles ne sont pas seules. »

Diplômes Professionnels.



Plusieurs arrêtés relatifs à la spécialité "Accompagnement, soins et services à la personne" du baccalauréat professionnel ([ici](#)) et aux titres professionnels de "peintre décorateur" ([ici](#)), "d'électricien d'équipement du bâtiment" ([ici](#)), d'"installateur de réseaux de télécommunications en fibre optique" ([ici](#)), de "menuisier aluminium" ([ici](#)), de "technicien d'intervention de réseaux de télécommunications en fibre optique" ([ici](#))

La création du titre professionnel d'opérateur en télésurveillance et services associés ([ici](#)), la création de la spécialité "cybersécurité, informatique et réseaux, électronique" du baccalauréat professionnel ([ici](#)) la création des spécialités de mentions complémentaires "cybersécurité" ([ici](#)), ([ici](#)), ([ici](#))

La création de la spécialité "agent accompagnant au grand âge" du certificat d'aptitude professionnelle ([CAP](#)).

La prorogation du titre professionnel de "technicien d'intervention en froid commercial et climatisation" ([ici](#)), l'abrogation des spécialités de mention complémentaire "sécurité civile et d'entreprise" ([ici](#)) et "sûreté des espaces ouverts au public" ([ici](#)). La prorogation du titre professionnel de technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de maintenance ([ici](#)).

La création de la spécialité "Optique Photonique :

Technologies de la Lumière" du baccalauréat professionnel ([ici](#)) La création de la spécialité "agroéquipement" du baccalauréat professionnel ([ici](#), [ici](#)). Un arrêté relatif au CAP podologue-orthésiste ([ici](#)).

Hausse du budget global du programme Erasmus+ pour 2023 atteindra 4,43 milliards d'euros en 2023, annonce la Commission Européenne. Le communiqué [ici](#) (en anglais)

La révision du programme de travail annuel, doté de 4,2 milliards l'an dernier, portera en particulier sur l'inclusion, les transformations écologique et numérique, ainsi que la citoyenneté active et la participation démocratique.



Plus précisément, il s'agit d'une "anticipation budgétaire" de 100 millions d'euros provenant du budget d'Erasmus+ pour 2027, destinée à "soutenir des projets qui favorisent les activités éducatives et facilitent l'intégration des personnes fuyant la guerre en Ukraine, ainsi que des activités de soutien aux organisations, aux apprenants et au personnel éducatif ukrainiens."

Seront notamment financés des cours d'intégration linguistique et culturelle, des outils d'apprentissage des langues destinés aux éducateurs et aux apprenants, ou encore des bourses d'études.

Centré sur "les partenariats de coopération", le prochain appel à propositions du programme débutera le 22 mars 2023. Priorité sera donnée aux apprenants, éducateurs et au personnel éducatif ukrainiens.

Augmentation du nombre de BAFA délivrés en 2022 (source Ministère)



Sarah El Haïry se félicite de l'augmentation du nombre des BAFA délivrés l'an dernier. Selon la secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse, ces 46 239 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur représentent une augmentation de 37 %.

Elle attribue cette augmentation à la mobilisation des organismes de formation et au plan "pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs du 22 février 2022", notamment à l'aide exceptionnelle de 200€ qui a permis à 27 000 jeunes d'achever leur parcours de formation. Elle ajoute que "77 973 entrées en formation sont intervenues en 2022 : cela signifie un vivier important de jeunes susceptibles de finaliser leur formation cette année". Elle rappelle qu'un décret du 14 octobre 2022 "a abaissé à 16 ans l'âge minimal d'entrée en formation au BAFA".

Le communiqué ne dit rien du BAFA, le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

Information sur l'orientation : l'Atlas de l'ONISEP, sur le web et gratuit

L'ONISEP met en ligne son "Atlas de la formation initiale en France".



Le site [ici](#)

Jusqu'ici sur CD-Rom et sur abonnement, il est accessible gratuitement, il est "mis à jour de façon hebdomadaire", et, selon le communiqué de presse, il recense l'offre de formation de quelque 20 000 établissements du champ de l'enseignement général, technologique et professionnel.

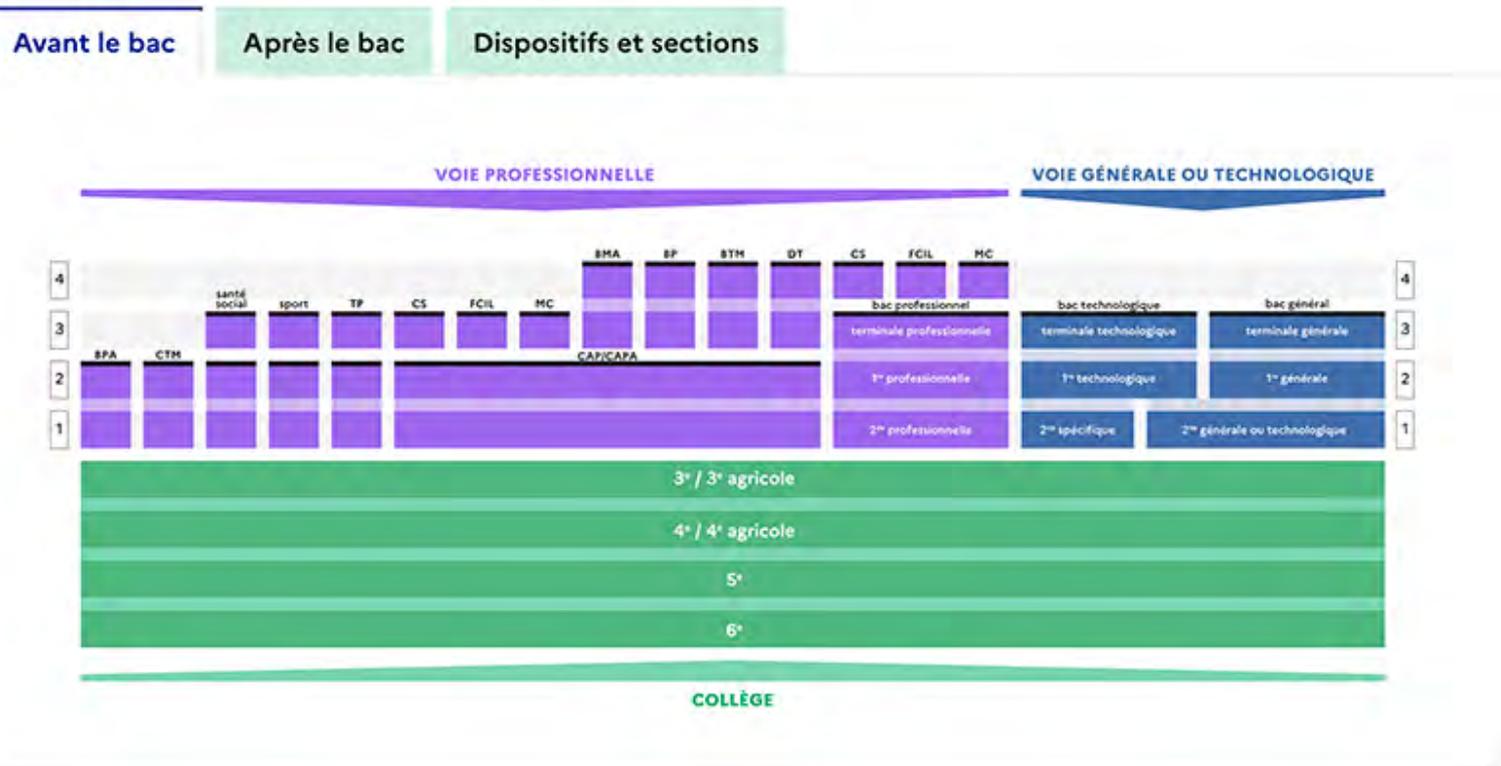
Même s'il peut être consulté par tout un chacun, il est conçu pour les professionnels de l'orientation.

Un PsyEN en entretien pourra répondre aussitôt à une demande et chercher, parmi les 604 formations conduisant aux métiers de l'assurance, les trois qui sont à Cahors ou parmi les 18 459 formations conduisant à un baccalauréat professionnel, les 1 433 du domaine "électronique" et savoir que l'école militaire de Bourges propose une formation en avio-nique et dispose d'un internat, pour ne prendre que deux exemples.

Le site est organisé avec 4 entrées, par niveaux, par domaines, par régions, départements, communes ou par recherche libre et avec un système de filtres "(nature du diplôme, langues, modalités d'enseignement, statut de l'établissement, hébergement, commune, académie...)".

Des évolutions sont prévues d'ici l'été, elles "porteront sur la possibilité d'élargir une recherche aux entités limitrophes, de mettre des résultats dans un panier et de faire des exports de listes de résultats et/ou d'une ou plusieurs fiches détaillées dans différents formats bureautiques et imprimables".

Panorama des formations





Février 2022



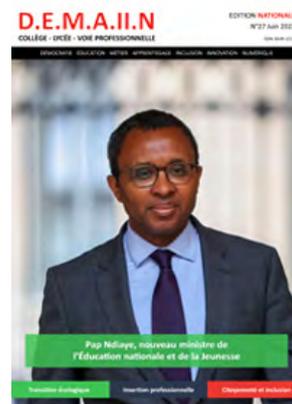
Mars 2022



Avril 2022



Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.I.I.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR